



Soins préhospitaliers d'urgence (181.A1)

Programme d'études techniques

Secteur 19 – Santé

Enseignement collégial

Coordination et rédaction

Direction des programmes de formation collégiale

Direction générale des affaires collégiales

Secteur du développement et du soutien au réseaux

Pour toute information, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 266-1337

Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-90862-3 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

21-094-18-w1

Table des matières

Les programmes d'études collégiales	5
Visées de la formation collégiale	6
Compétences communes de la formation collégiale	6
Mise en œuvre des programmes d'études collégiales.....	7
Le programme d'études <i>Soins préhospitaliers d'urgence (181.A1)</i>	8
Les buts du programme d'études.....	9
Formation spécifique.....	9
Intentions éducatives	9
Formation générale commune et propre	10
Formation générale complémentaire.....	15
La finalité du programme d'études.....	16
Les objectifs.....	17
Liste des énoncés de compétence.....	17
Matrice des compétences	19
Formation spécifique.....	21
Formation générale commune et propre	51
Formation générale complémentaire.....	70
Renseignements complémentaires	85
Glossaire relatif aux programmes d'études techniques	85
Lexique de la composante de la formation spécifique	87
Harmonisation.....	91
Risques en matière de santé et de sécurité du travail	92

181.A1

Soins préhospitaliers d'urgence

2022

Type de sanction :	Diplôme d'études collégiales
Nombre d'unités :	91 $\frac{2}{3}$ unités
Durée totale :	2 865 heures d'enseignement

Formation générale :	660 heures d'enseignement
Formation spécifique :	2 205 heures d'enseignement

Conditions d'admission :

Est admissible au programme la personne qui satisfait aux conditions générales d'admission définies dans le *Règlement sur le régime des études collégiales* et aux conditions particulières suivantes :

- Aucune

Les programmes d'études collégiales

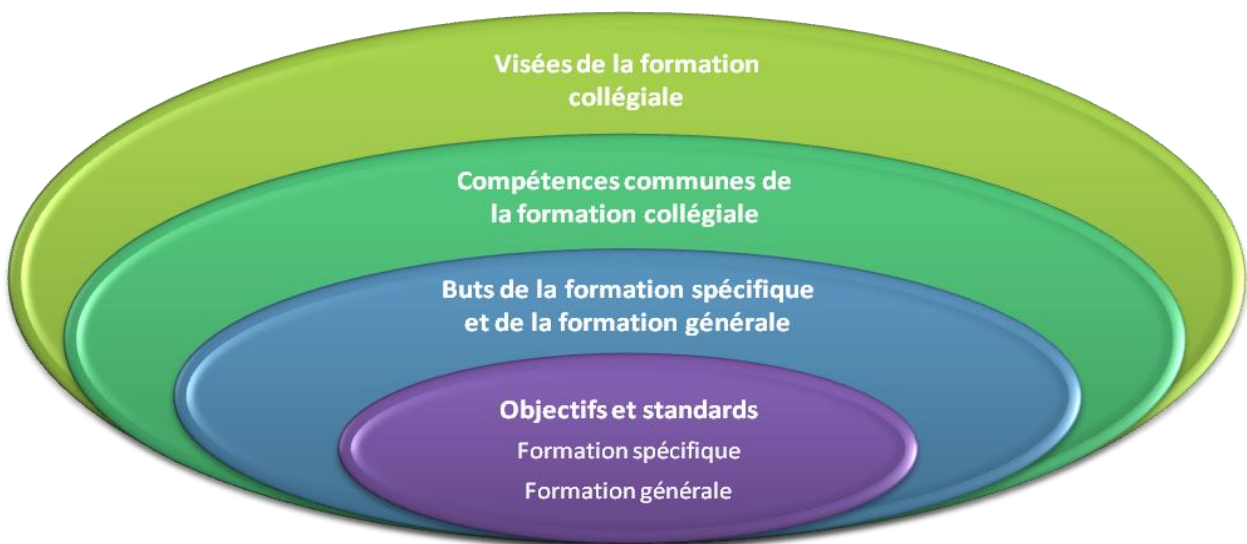
L'enseignement collégial fait suite aux cycles de la scolarité obligatoire du primaire et du secondaire. Il prépare à exercer une profession sur le marché du travail ou à poursuivre des études universitaires. Les programmes d'études relèvent du Ministère, les établissements d'enseignement collégial en assurant la mise en œuvre.

Le programme d'études constitue le cadre de référence à l'intérieur duquel l'élève s'engage à apprendre une profession ou à poursuivre des études universitaires, en acquérant les compétences visées. Pour le personnel enseignant, le programme définit des objectifs de formation et il délimite leur portée.

La figure 1 illustre l'interaction des éléments d'un programme d'études collégiales, allant du plus englobant au plus spécifique :

- les visées de la formation collégiale;
- les compétences communes de la formation collégiale;
- les buts de la formation spécifique et de la formation générale;
- les objectifs et les standards de la formation spécifique et de la formation générale.

Figure 1 – Éléments d'un programme d'études collégiales



Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales sont constitués de deux composantes qui contribuent, mutuellement, à la formation de l'élève : la formation spécifique et la formation générale. En ce sens, les connaissances, les habiletés et les attitudes transmises par une composante du programme sont valorisées et, dans la mesure du possible, réinvesties dans l'autre composante. La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d'études et, dans une perspective d'approche programme, elle s'articule autour de la formation spécifique en favorisant la mise en valeur des compétences nécessaires à l'ensemble des programmes.

Visées de la formation collégiale

Trois visées de formation, auxquelles sont associées cinq compétences communes, caractérisent tous les programmes d'études collégiales.

Les visées orientent l'action des personnes participant à la formation de l'élève. Elles facilitent l'approche programme en précisant ce qui est attendu de l'élève à la fin de ses études collégiales.

Former l'élève à vivre en société de façon responsable

Sur le plan personnel, l'élève s'engage en s'investissant dans son projet de formation. Il démontre de la rigueur et de la persévérance, et il fait preuve d'habiletés dans le domaine de l'analyse, de la synthèse et de la recherche. Sur le plan professionnel, il prend appui sur sa capacité à transférer ses savoirs et à s'adapter aux situations nouvelles. Sur le plan social, comme sur le plan de la vie démocratique, l'élève s'engage en exerçant son rôle de citoyen éclairé et responsable ainsi qu'en adoptant des attitudes et des comportements souhaitables. Dans ses relations avec les autres, il fait preuve d'ouverture d'esprit et exerce son sens communautaire.

Amener l'élève à intégrer les acquis de la culture

L'élève poursuit la mise en valeur de sa culture personnelle et il sait apprécier diverses formes d'expression culturelle. Ses apprentissages l'ont sensibilisé aux productions culturelles. Il peut en interpréter le sens, en considérer la valeur et prendre conscience du rôle qu'il exerce dans l'expression de la culture. Le développement de son sens critique et de sa conscience sociale ainsi que la consolidation de ses repères historiques l'ouvrent à un univers culturel élargi. Il saisit la diversité des réalités sociales et culturelles et sait apprécier les multiples richesses de la culture québécoise. Finalement, l'élève réinvestit ses acquis culturels en établissant des liens entre les divers phénomènes qui l'entourent et en s'engageant dans des activités à caractère culturel, artistique, sportif, technique ou scientifique.

Amener l'élève à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde

L'élève comprend et produit des discours complexes et variés dans différentes situations. Il démontre de l'autonomie et fait preuve d'habiletés avancées en lecture et en écriture. Sa maîtrise de la langue le rend autonome sur le plan de la réflexion; elle lui permet de se situer par rapport à divers discours et de s'exprimer de manière structurée, rationnelle et précise. Confronté à diverses situations de communication, l'élève exprime, dans une variété de situations, sa vision du monde et son identité. Cette maîtrise lui permet aussi de s'ouvrir à la diffusion des savoirs. De plus, elle le porte à échanger des points de vue et à parfaire sa communication dans la langue d'enseignement et dans la langue seconde.

Compétences communes de la formation collégiale

Les compétences communes sont associées aux visées de la formation collégiale. Elles contribuent à préparer adéquatement l'élève à la vie personnelle et professionnelle.

Résoudre des problèmes

L'élève sait reconnaître un problème et en analyser les éléments. Il inventorie des pistes de solution et met en œuvre celle qu'il considère comme la plus efficace. Il réfléchit sur sa démarche, voit si la solution choisie est appropriée et juge si elle peut être transposée dans d'autres situations.

Exercer sa créativité

En opposant, combinant et réorganisant des concepts, l'élève s'ouvre à de nouvelles avenues. Il peut également le faire en transférant des idées, des stratégies et des techniques dans des situations nouvelles. L'élève accueille de nouvelles idées et différentes façons de faire, tout en évaluant leur pertinence.

S'adapter à des situations nouvelles

Devant une situation nouvelle, l'élève démontre une attitude réceptive et critique. Après avoir analysé la situation en cause, il détermine des moyens pour l'aborder et il les expérimente. Pour s'adapter à un monde en constante mouvance, l'élève travaille en équipe et se soucie de maintenir à jour ses connaissances.

Exercer son sens des responsabilités

L'élève exerce son rôle de citoyen responsable et agit en adoptant des attitudes et des comportements souhaitables sur le plan social comme sur le plan démocratique. Il fait preuve d'éthique et d'intégrité, exerce son jugement critique et s'engage pleinement sur les plans personnel, social et professionnel. Autonome et organisé, l'élève respecte ses engagements.

Communiquer

L'élève livre un message cohérent et adapté à chaque situation. Il fait preuve d'écoute et il structure sa pensée dans le but de formuler un message clair. Il s'appuie sur une variété de stratégies de communication et utilise les technologies de l'information. L'élève évalue la portée de sa communication et revoit, au besoin, ses stratégies.

Mise en œuvre des programmes d'études collégiales

La manière de prendre en considération les visées, les compétences communes, les buts ainsi que les objectifs et les standards appartient à chaque établissement d'enseignement collégial. Leur mise en œuvre ne donne pas nécessairement lieu à des cours communs pour les élèves d'un même établissement. En outre, chaque cours peut traiter d'une partie de ces éléments ou d'un ou de plusieurs de ces éléments. Ce qui importe, c'est que tous les éléments soient pris en considération, dans un ou plusieurs cours, et qu'ils deviennent des objets d'enseignement et d'apprentissage, parce qu'ils ont été reconnus comme essentiels à l'exercice d'une profession ou à la poursuite des études universitaires.

Le programme d'études *Soins préhospitaliers d'urgence* (181.A1)

Le programme d'études *Soins préhospitaliers d'urgence* a été conçu suivant le Cadre d'élaboration des programmes d'études techniques. L'approche implique la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation et elle tient compte de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail et les buts généraux de la formation technique. Les objectifs et standards servent à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation, cette dernière responsabilité appartenant aux établissements d'enseignement collégial. La réussite du programme d'études permet à l'élève de se qualifier pour exercer sa profession en fonction des compétences attendues à l'entrée sur le marché du travail, et la teneur de ses apprentissages contribue à assurer sa polyvalence.

Le programme *Soins préhospitaliers d'urgence* comprend quatre composantes : la formation spécifique, la formation générale commune à tous les programmes d'études, la formation générale qui lui est propre, la formation générale complémentaire à sa formation spécifique.

- La formation spécifique totalise 65 unités.
- La formation générale commune à tous les programmes d'études totalise 16 $\frac{2}{3}$ unités :
 - langue d'enseignement et littérature : 7 $\frac{1}{3}$ unités;
 - philosophie ou *humanities* : 4 $\frac{1}{3}$ unités;
 - éducation physique : 3 unités;
 - langue seconde : 2 unités.
- La formation générale propre au programme d'études totalise 6 unités :
 - langue d'enseignement et littérature : 2 unités;
 - philosophie ou *humanities* : 2 unités;
 - langue seconde : 2 unités.
- La formation générale complémentaire à la formation spécifique, qui vise à ouvrir l'élève à d'autres champs de connaissances que celui de son programme d'études, totalise 4 unités parmi les domaines suivants :
 - sciences humaines;
 - culture scientifique et technologique;
 - langue moderne;
 - langage mathématique et informatique;
 - art et esthétique;
 - problématiques contemporaines.

Seuls les domaines distincts du programme d'études suivi sont accessibles à l'élève.

Les buts du programme d'études

Formation spécifique

La composante de formation spécifique du programme d'études *Soins préhospitaliers d'urgence* vise à :

- rendre l'élève efficace dans l'exercice d'une profession, soit :
 - lui permettre, dès l'entrée sur le marché du travail, de jouer les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités en lien avec une profession,
 - lui permettre d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail (ce qui implique des connaissances et des habiletés techniques et technologiques en matière de communication, de résolution de problèmes, de prise de décisions, d'éthique, de santé et de sécurité, etc.);
- favoriser l'intégration de l'élève à la vie professionnelle, soit lui faire connaître :
 - le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier de la profession choisie,
 - ses droits et ses responsabilités comme travailleuse ou travailleur;
- favoriser l'évolution de l'élève et l'approfondissement de savoirs professionnels, soit lui permettre :
 - de développer son autonomie et sa capacité d'apprendre ainsi que d'acquérir des méthodes de travail,
 - de comprendre les principes sous-jacents aux techniques et aux technologies utilisées,
 - de développer sa faculté d'expression, sa créativité, son sens de l'initiative et son esprit d'entreprise,
 - d'adopter des attitudes essentielles à son succès professionnel, de développer son sens des responsabilités et de viser l'excellence;
- favoriser la mobilité professionnelle de l'élève, soit lui permettre :
 - d'adopter une attitude positive à l'égard des changements,
 - de se donner des moyens pour gérer sa carrière, notamment par la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Intentions éducatives

Les intentions éducatives en formation spécifique peuvent servir de guide et permettent de réfléchir à la mise en œuvre du programme d'études par l'établissement. Elles s'appuient sur des valeurs et des préoccupations propres à une profession et portent sur des attitudes, des habitudes de travail et des habiletés intellectuelles qui n'ont pas fait l'objet de formulations explicites au regard des buts de la formation ainsi que des objectifs et standards.

Pour le programme d'études *Soins préhospitaliers d'urgence*, les intentions éducatives en formation spécifique sont les suivantes :

- Développer une vision intégrée des services préhospitaliers;
- Développer une identité et un agir professionnels;
- Développer le souci de maintenir ses compétences à jour: le domaine des soins préhospitaliers n'échappe pas à l'évolution des besoins du marché du travail. Pour demeurer compétente, la personne doit prendre conscience qu'il lui revient de mettre à niveau ses connaissances et ses méthodes de travail.

En conformité avec les visées de la formation collégiale, la formation spécifique vise aussi à former la personne à vivre en société de façon responsable, à amener la personne à intégrer les acquis de la culture et, enfin, à amener la personne à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture sur le monde.

Formation générale commune et propre

Les composantes de la formation générale commune et propre contribuent au développement de douze compétences, associées aux trois visées de la formation collégiale :

- pour la visée « former la personne à vivre en société de façon responsable » :
 - faire preuve d'autonomie et de créativité dans sa pensée et ses actions,
 - faire preuve d'une pensée rationnelle, critique et éthique,
 - adopter des stratégies qui favorisent le retour réflexif sur ses savoirs et son agir,
 - poursuivre le développement d'un mode de vie sain et actif,
 - assumer ses responsabilités sociales;
- pour la visée « amener la personne à intégrer les acquis de la culture » :
 - reconnaître l'influence de la culture et du mode de vie sur la pratique de l'activité physique et sportive,
 - reconnaître l'influence des médias, de la science ou de la technologie sur la culture et le mode de vie,
 - analyser des œuvres ou des textes en philosophie ou en *humanities* issus d'époques ou de courants d'idées différents,
 - apprécier des œuvres littéraires, des textes ou d'autres productions artistiques issus d'époques ou de courants d'idées différents;
- pour la visée « amener la personne à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde » :
 - améliorer sa communication dans la langue seconde,
 - maîtriser les règles de base du discours et de l'argumentation,
 - parfaire sa communication orale et écrite dans la langue d'enseignement.

Français, langue d'enseignement et littérature

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des caractéristiques des genres et de certains courants littéraires,
 - des procédés littéraires et langagiers, et de leur contribution au projet d'un texte,
 - des formes de représentations du monde attachées à des œuvres et à des époques,
 - de certaines caractéristiques de l'influence des médias dans diverses situations de communication,
 - de l'héritage culturel québécois et de ses résonances dans le monde actuel;

- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité d'appréciation de la littérature comme moyen de compréhension du monde et comme manifestation esthétique,
 - de son aptitude à analyser et à expliquer des textes littéraires ainsi que d'autres types de discours et à en rendre compte par écrit de façon structurée, cohérente et dans une langue correcte,
 - de sa capacité à organiser logiquement sa pensée et son discours en fonction d'une intention,
 - de sa maîtrise des règles de base du discours et de l'argumentation, notamment sur le plan de la pertinence, de la cohérence et de la suffisance en matière de qualité et de quantité;
- sur le plan des attitudes :
 - de sa prise de conscience de l'importance de la langue d'enseignement pour tous les domaines du savoir,
 - de sa responsabilisation par rapport à ses apprentissages,
 - de son ouverture à d'autres cultures et au monde par la lecture d'œuvres littéraires,
 - de sa capacité à saisir les enjeux sociaux par l'analyse de diverses représentations du monde,
 - de son respect de l'éthique, notamment à l'égard de la propriété intellectuelle,
 - de son autonomie et de sa créativité par différents types de productions.

Philosophie

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en philosophie peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des thèmes, des œuvres et des courants majeurs de la culture philosophique issus d'époques différentes,
 - des caractéristiques du discours philosophique au regard des autres discours présents dans la société actuelle, notamment les discours scientifique et religieux,
 - des concepts clés, des principes et des théories nécessaires à la réflexion philosophique et critique sur les enjeux de l'existence humaine et de son rapport au monde, ainsi que sur l'éthique et le politique,
 - des règles de la logique et de l'argumentation en philosophie, notamment la pertinence, la cohérence et la suffisance,
 - des outils méthodologiques;

- sur le plan des habiletés, de son aptitude :
 - au questionnement, à la problématisation, à la conceptualisation, au jugement, au raisonnement, à l'argumentation, à l'analyse, à l'appréciation, à la capacité à synthétiser, à la comparaison et à l'approfondissement des idées,
 - à la proposition de jugements critiques, théoriques et pratiques, en tenant compte de principes généralisables,
 - à l'utilisation des connaissances philosophiques dans le déploiement d'une réflexion autonome,
 - à l'application de ses connaissances et de ses jugements théoriques à des problèmes philosophiques et à l'analyse de situations actuelles,
 - à la discussion et au jugement de façon rationnelle, tant oralement que par écrit, dans le respect des règles de la logique et de l'argumentation philosophique,
 - au développement d'une réflexion critique sur différents sujets, dont l'impact des médias sur les comportements et les façons de penser,
 - à la communication de ses idées de manière claire et cohérente, à l'oral comme à l'écrit,
 - à l'adoption d'un regard critique sur ses productions afin d'en percevoir les particularités et les forces, et d'en corriger les faiblesses tant sur le plan des idées que sur celui de la langue,
 - à un retour réflexif sur soi, ses savoirs et son agir afin d'élaborer sa pensée et d'orienter son action;
- sur le plan des attitudes, de sa valorisation :
 - de la raison et du dialogue pour apprécier toute question,
 - de la réflexion critique,
 - de l'usage correct de la langue pour l'expression de sa pensée,
 - de l'actualité et de la pertinence du questionnement philosophique sur les enjeux sociaux contemporains,
 - des idées et de leur histoire,
 - de l'exercice de la réflexion sur le plan de l'universel,
 - de la nécessité d'entretenir une vie intellectuelle,
 - de l'ouverture d'esprit, de la créativité, de l'autonomie dans sa pensée et ses actions,
 - de la responsabilité individuelle et citoyenne.

Anglais, langue seconde

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en anglais, langue seconde, peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - du vocabulaire nécessaire pour faire des études supérieures ou s'intégrer au marché du travail,
 - de différentes techniques de lecture nécessaires pour faire des études supérieures ou s'intégrer au marché du travail,
 - de la structure et de la forme de différents documents relatifs aux études supérieures ou au marché du travail,
 - de différentes sources de référence fiables rédigées en anglais,
 - des éléments de la culture du monde anglophone;

- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité à communiquer clairement en respectant le code grammatical de la langue anglaise et les règles de base du discours, c'est-à-dire que la communication est cohérente, que les idées sont pertinentes dans le contexte (auditoire cible, intention) et qu'on y trouve un nombre suffisant d'idées précises pour accomplir la tâche,
 - de sa capacité à communiquer de façon structurée et rationnelle dans des situations dont le degré de complexité correspond à celui des études supérieures ou du marché du travail,
 - de sa capacité d'obtenir et d'utiliser de manière appropriée de l'information pertinente provenant de sources fiables en langue anglaise,
 - de sa capacité d'établir des rapports sociaux et professionnels en anglais,
 - de sa capacité d'accéder à la culture anglophone,
 - de sa capacité d'intégrer, dans une communication en anglais, les connaissances et les habiletés acquises dans l'ensemble de sa formation collégiale;
- sur le plan des attitudes :
 - de sa perception du rôle de l'anglais dans son domaine d'études,
 - de son ouverture à différents aspects de la culture anglophone,
 - de son souci de s'exprimer et d'agir de façon éthique, en particulier sous l'angle du respect dans ses propos, dans ses attitudes en situation d'interaction ou dans l'usage de sources,
 - de son souci d'utiliser des stratégies de retour réflexif sur ses productions.

Éducation physique

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en éducation physique pourra rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des notions et des concepts issus de recherches scientifiques et de leur application méthodique à des activités physiques ou sportives,
 - des liens entre les habitudes de vie, l'activité physique, la condition physique et la santé,
 - des moyens d'évaluer ses capacités et ses besoins par rapport à des activités facilitant l'amélioration de sa condition physique et de sa santé,
 - des règles, des techniques et des conditions de pratique d'un certain nombre d'activités physiques ou sportives,
 - des principaux facteurs socioculturels qui influencent la pratique durable de l'activité physique;

- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité à faire un relevé initial de ses habiletés, de ses attitudes et de ses besoins,
 - de sa capacité à choisir des activités physiques tenant compte de ses facteurs de motivation, de ses possibilités d'adaptation à l'effort et de ses besoins de changements,
 - de sa capacité à appliquer les règles et les techniques d'un certain nombre d'activités physiques en vue d'une pratique régulière et suffisante,
 - de sa capacité à formuler des objectifs réalistes, mesurables, motivants et de les situer dans le temps,
 - de sa capacité à raffiner la maîtrise de techniques et de stratégies de base associées aux activités physiques,
 - de sa capacité à évaluer ses habiletés, ses attitudes et ses progrès, afin d'adapter ses moyens ou ses objectifs à la pratique d'activités physiques,
 - de sa capacité à maintenir ou à augmenter, de façon personnelle et autonome, son niveau de pratique d'activité physique ainsi que sa condition physique pour développer un mode de vie sain et actif,
 - de sa capacité à faire preuve de créativité dans le contexte d'activités physiques,
 - de sa capacité à communiquer ses choix d'activités physiques de façon claire et argumentée;
- sur le plan des attitudes :
 - de sa conscience de l'importance de pratiquer, de façon régulière et suffisante, l'activité physique pour améliorer sa condition physique,
 - de sa conscience des principaux facteurs qui l'encouragent à pratiquer davantage l'activité physique,
 - de sa conscience de l'importance d'évaluer et de respecter ses capacités d'adaptation à l'effort ainsi que les conditions de pratique d'une activité physique avant de s'y engager,
 - de sa valorisation, par les connaissances acquises et la pratique de l'activité physique, de la confiance en soi, de la maîtrise de soi, du respect et de la compréhension de l'autre, ainsi que de l'esprit de coopération,
 - de son sens de l'éthique en respectant les règles de conduite dans ses comportements et ses attitudes pendant la pratique d'activités physiques ou sportives,
 - du respect des différences individuelles et culturelles, de même que de l'environnement dans lequel se déroulent les activités physiques ou sportives,
 - de son appréciation de la valeur esthétique et ludique de l'activité physique,
 - de son intégration des valeurs suivantes : discipline, effort, constance et persévérance,
 - de son encouragement à considérer, comme valeur sociale, la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.

Formation générale complémentaire

Sciences humaines

Ce domaine a pour but de familiariser l'élève avec les sciences humaines en tant qu'elles constituent une approche particulière de la réalité humaine. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude de l'apport particulier des sciences humaines à la compréhension d'enjeux contemporains, ainsi que l'application d'approches qui relèvent des sciences humaines.

Culture scientifique et technologique

Ce domaine a pour but de présenter la science et la technologie comme des approches spécifiques du réel, dans une perspective de familiarisation avec ce domaine du savoir. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude de la nature générale et d'enjeux actuels de la science et de la technologie, ainsi que l'application de la démarche scientifique.

Langue moderne

Ce domaine a pour but d'initier l'élève aux structures et au vocabulaire de base d'une troisième langue, tout en le sensibilisant à la culture propre des personnes qui la parlent.

Langage mathématique et informatique

Ce domaine a pour but de mettre en valeur la culture mathématique ou informatique. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude du rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine, ainsi que l'utilisation de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques.

Art et esthétique

Ce domaine a pour but de fournir à l'élève une culture générale en explorant diverses formes d'art, ainsi que de développer, chez cet élève, une sensibilité sur le plan esthétique. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'appréciation des formes d'art, ainsi que la réalisation d'une production artistique.

Problématiques contemporaines

Ce domaine s'ouvre à des préoccupations actuelles et transdisciplinaires. La transdisciplinarité renvoie à un type d'approche qui permet d'aborder une problématique contemporaine en fonction de diverses disciplines et de différents champs de savoir, en situant la réflexion au-delà de la simple juxtaposition des matières étudiées.

La finalité du programme d'études

Le programme d'études *Soins préhospitaliers d'urgence* vise à former des techniciennes ambulancières paramédicales et des techniciens ambulanciers paramédicaux¹.

Les techniciens ambulanciers paramédicaux sont des professionnels de la santé offrant des soins et des services préhospitaliers. Ils font d'ailleurs partie des premiers intervenants à arriver sur le lieu d'un événement qui requiert leurs services. Leurs interventions sont réalisées dans divers contextes (médicaux, psychologiques, traumatiques, etc.) et pour tous les types de patients. Ils doivent faire preuve d'une bonne capacité d'adaptation, être ouverts d'esprit et agir rapidement selon les situations auxquelles ils sont confrontés.

Ils doivent vite évaluer la gravité de la situation, des blessures ou de la maladie du ou des patients et déterminer les soins appropriés dans le but de prévenir une détérioration de leur état de santé. Leur rôle consiste à prendre en charge une personne sur le lieu de l'intervention et pendant le transport préhospitalier, avant qu'elle reçoive les soins médicaux appropriés dans un établissement de santé, le cas échéant.

Selon l'intervention, les examens et les soins prodigués peuvent varier : réanimation cardiorespiratoire, intubation, assistance respiratoire, administration de médicaments, immobilisation des patients traumatisés, contrôle des hémorragies, etc.

En raison de la diversité des interventions, les techniciens ambulanciers paramédicaux doivent avoir une bonne compréhension du fonctionnement du corps humain et mobiliser leurs raisonnements et jugements cliniques dans le but d'apprécier l'état de santé du patient pour déterminer les meilleurs soins ou services.

Ils peuvent aussi être appelés à intervenir dans des situations non urgentes, nécessitant l'expertise d'un autre professionnel de la santé. Dans un objectif d'optimisation des soins et des services, ces professionnels de la santé travaillent en interdisciplinarité.

De plus, les techniciens ambulanciers paramédicaux interagissent avec des patients et leurs proches, d'autres professionnels de la santé et tout autre intervenant selon le contexte de l'intervention (policier, pompier, etc.). Pour que ces interactions soient optimales, ils adoptent un comportement professionnel qui exige de bonnes aptitudes relationnelles, comme la communication, la relation d'aide, le leadership et le travail d'équipe.

¹ Pour désigner ces professionnels, l'Office québécois de la langue française ne recommande pas l'utilisation de l'appellation *technicienne ambulancière paramédic* et *technicien ambulancier paramédic* utilisée sur le marché du travail. Nous avons tenu compte de cet avis.

Les objectifs

Liste des énoncés de compétence

Formation spécifique

- 02G5 Analyser la fonction de travail.
- 02G6 Développer une vision intégrée du corps humain et de son fonctionnement.
- 02G7 Effectuer des déplacements de patients.
- 02G8 Instaurer la bientraitance.
- 02G9 Interagir avec la personne et/ou ses proches.
- 02GA Prévenir la propagation de désordres immunologiques ou d'infections.
- 02GB Effectuer des examens cliniques.
- 02GC Déterminer les soins.
- 02GD Interagir avec ses collègues et/ou d'autres professionnels.
- 02GE Établir des liens entre la pharmacologie ou la consommation de drogues et des situations cliniques.
- 02GF Intervenir auprès de personnes ayant besoin de soins de réanimation.
- 02GG Intervenir auprès de personnes en situation traumatique.
- 02GH Intervenir auprès de personnes ayant besoin de soins médicaux.
- 02GJ Préserver son intégrité psychologique et physique.
- 02GK Intervenir auprès de personnes manifestant divers problèmes de comportement.
- 02GL Assurer le transport des personnes et la conformité de l'équipement.
- 02GM Intervenir lors de situations particulières ou lors d'incidents ou d'accidents causant de multiples victimes.

Formation générale commune et propre

16 ⅔ unités et 420 périodes d'enseignement, 6 unités et 150 périodes d'enseignement

Français, langue d'enseignement et littérature

- 4EF0 Analyser des textes littéraires.
- 4EF1 Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés.
- 4EF2 Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés.
- 4EFP Produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'élève.

Philosophie

- 4PH0 Traiter d'une question philosophique.
- 4PH1 Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.
- 4PHP Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine.

Anglais, langue seconde

Un objectif à atteindre parmi les suivants :

- 4SA0 Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.
- 4SA1 Communiquer en anglais avec une certaine aisance.
- 4SA2 Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.
- 4SA3 Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle.

Un objectif à atteindre parmi les suivants :

- 4SAP Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAQ Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAR Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAS Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Éducation physique

- 4EP0 Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé.
- 4EP1 Améliorer son efficacité dans la pratique d'une activité physique.
- 4EP2 Démontrer sa capacité à se charger de sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Formation générale complémentaire

4 unités et 90 périodes d'enseignement

Deux objectifs à atteindre parmi les suivants, dans des domaines distincts du programme d'études suivi par l'élève :

- | | |
|------|--|
| 000V | Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains. |
| 000W | Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines. |
| 000X | Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie. |
| 000Y | Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base. |
| 000Z | Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte. |
| 0010 | Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers. |
| 0067 | Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne. |
| 0011 | Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine. |
| 0012 | Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant. |
| 0013 | Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique. |
| 0014 | Réaliser une production artistique. |
| 021L | Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire. |
| 021M | Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire. |

Matrice des compétences

La matrice des compétences permet d'avoir un aperçu global du programme d'études techniques. Elle regroupe l'ensemble des composantes du programme et situe chacune des compétences de la formation spécifique.

La matrice des compétences comprend :

- les compétences générales de la formation spécifique, qui portent sur des activités de travail communes à différentes tâches ou situations;
- les compétences particulières, qui portent sur des tâches directement rattachées à l'exercice de la profession.

La matrice des compétences permet de voir les liens qui existent entre les compétences générales, placées à l'horizontale, et les compétences particulières, placées à la verticale. Le symbole (o) indique un lien, dans l'exercice de la profession, entre une compétence particulière et une compétence générale.

L'ordre de présentation des compétences de la formation spécifique reflète la conception du programme d'études, mais n'infère pas l'application qu'on en fera. La matrice des compétences est fournie à titre indicatif.

Soins préhospitaliers d'urgence 181.A1	Numéro de la compétence	COMPÉTENCES GÉNÉRALES											
		Analyser la fonction de travail.	Développer une vision intégrée du corps humain et de son fonctionnement.	Effectuer des déplacements de patients.	Instaurer la bientraitance.	Interagir avec la personne et/ou ses proches.	Prévenir la propagation de désordres immunologiques ou d'infections.	Effectuer des examens cliniques.	Déterminer les soins.	Interagir avec ses collègues et/ou d'autres professionnels.	Établir des liens entre la pharmacologie ou la consommation de drogues et des situations cliniques.	Préserver son intégrité psychologique et physique.	
COMPÉTENCES PARTICULIÈRES	Numéro de la compétence	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	14	
Intervenir auprès de personnes ayant besoin de soins de réanimation.	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Intervenir auprès de personnes en situation traumatique.	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Intervenir auprès de personnes ayant besoin de soins médicaux.	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Intervenir auprès de personnes manifestant divers problèmes de comportement.	15	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	
Assurer le transport des personnes et la conformité de l'équipement.	16	0		0			0			0	0		
Intervenir lors de situations particulières ou lors d'incidents ou d'accidents causant de multiples victimes.	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	

Formation spécifique

Code : 02G5

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Analyser la fonction de travail.	- En se référant à l'organisation du réseau de la santé et des services sociaux. - En se référant au cadre légal et aux préceptes relatifs à l'exercice de la profession. - À l'aide de données récentes sur la profession de technicienne ambulancière paramédicale ou technicien ambulancier paramédical.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
aucun	
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser la profession et ses conditions d'exercice.	- Distinction claire des champs d'intervention. - Définition claire des conditions d'exercice. - Reconnaissance exacte des divers milieux de travail liés aux soins préhospitaliers. - Distinction claire du rôle des divers intervenants. - Reconnaissance exacte des différents cheminements de carrière possibles.
2. Examiner la législation et les préceptes relatifs à la pratique professionnelle.	- Distinction juste du rôle, des pouvoirs et des responsabilités des instances régissant l'exercice de la profession. - Reconnaissance juste des effets des principales dispositions législatives. - Reconnaissance juste des préceptes relatifs aux exigences de la profession. - Établissement de liens entre son comportement professionnel et les exigences de la profession.
3. Examiner les tâches et les opérations liées à l'exercice de la profession.	Établissement de liens entre les tâches, les opérations et les conditions de réalisation.
4. Examiner les connaissances, les habiletés et les comportements socioaffectifs nécessaires à l'exercice de la profession.	- Reconnaissance exacte de l'importance des effets de l'approche médicale basée sur des données probantes au regard des soins préhospitaliers. - Établissement de liens entre les connaissances, les habiletés et les comportements socioaffectifs et les différentes tâches de la profession.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Développer une vision intégrée du corps humain et de son fonctionnement.	• Dans un contexte de soins préhospitaliers. • Dans différentes situations d'intervention. • Auprès de tous les types de patients. • En vue de déterminer les soins. • À l'aide d'ouvrages de référence.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Utilisation appropriée de la terminologie.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Se représenter l'anatomie du corps humain.	• Localisation précise des régions et des structures anatomiques du corps. • Reconnaissance précise de l'organisation structurale du corps.
2. Se représenter le corps humain comme un ensemble de systèmes.	• Reconnaissance exacte de la fonction des organes constituant chacun des systèmes. • Reconnaissance exacte des caractéristiques physiologiques des systèmes. • Établissement de liens fonctionnels justes entre les systèmes.
3. Concevoir le corps humain comme un organisme en recherche d'équilibre.	• Définition précise des mécanismes contribuant à l'homéostasie. • Reconnaissance juste des conditions favorisant l'homéostasie.
4. Établir des liens entre un déséquilibre biologique et le fonctionnement de l'organisme.	• Reconnaissance juste des modalités d'apparition du déséquilibre. • Détermination juste des réactions systémiques et des processus physiologiques impliqués. • Mise en relation pertinente des manifestations physiologiques ou métaboliques et du déséquilibre. • Anticipation de l'évolution probable du déséquilibre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer des déplacements de patients.	• Dans un contexte de soins préhospitaliers. • Dans différentes situations d'intervention (p. ex. : transfert interétablissements). • En situation d'urgence ou de non-urgence. • Selon des modes de transport variés (p. ex. : terrestre, aquatique, aérien). • Avec tous les types de patients. • En équipe ou en collaboration avec d'autres intervenantes ou intervenants. • En se référant aux données probantes. • En se référant à la réglementation • À l'aide : ○ de principes de déplacement sécuritaire des personnes ; ○ d'ouvrages de référence ; ○ de l'équipement.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Sélection logique des données probantes. • Application efficace des techniques de communication.	
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Choisir les méthodes et les modes de déplacement.	• Choix judicieux des méthodes et des modes de déplacement selon la situation et l'état de santé de la patiente ou du patient.
2. Préparer l'équipement.	• Vérification minutieuse de l'état de l'équipement. • Choix judicieux de l'équipement en fonction des méthodes et des modes retenus. • Préparation efficace des différentes pièces d'équipement.
3. Exécuter les manœuvres de déplacement.	• Respect des règles de sécurité et d'ergonomie relatives au transfert et au déplacement de patients. • Utilisation appropriée de l'équipement de déplacement. • Installation adéquate de la patiente ou du patient lors de son déplacement.
4. Installer un ou des patients dans un véhicule de transport.	• Installation appropriée et sécuritaire de la patiente ou du patient. • Fixation appropriée et sécuritaire de l'équipement.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Instaurer la bientraitance.	• Dans un contexte de soins préhospitaliers. • Dans différentes situations d'intervention. • Auprès de patientes et de patients dits vulnérables. • Individuellement, en équipe ou en collaboration avec d'autres intervenantes ou intervenants. • En se référant : ○ aux données probantes ; ○ au cadre légal lié à l'exercice de la profession. • À l'aide : ○ de protocoles ; ○ d'ouvrages de référence ; ○ d'outils d'identification et de dépistage.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Sélection logique des données probantes. • Relevé pertinent des politiques publiques, programmes et/ou moyens en matière : ○ de lutte contre les inégalités sociales ; ○ de protection des personnes dites vulnérables. • Respect du rôle, des responsabilités et de l'expertise des autres intervenantes et intervenants. • Considération respectueuse des différences individuelles, sociales et culturelles. • Examen introspectif de ses biais personnels et de ses réactions.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Examiner les déterminants sociaux de la santé.	• Reconnaissance juste de la diversité de groupes sociaux et culturels. • Reconnaissance des problèmes sociaux relatifs aux personnes dites vulnérables. • Corrélation entre les déterminants sociaux de la santé et leurs conséquences sur les personnes dites vulnérables. • Analyse juste des impacts des déterminants sociaux lors des interactions en soins préhospitaliers.
2. Examiner les déterminants de la patiente ou du patient dit vulnérable.	• Reconnaissance juste des facteurs de vulnérabilité de la patiente ou du patient. • Corrélation entre les déterminants de la santé ainsi que les facteurs de vulnérabilité et l'état de santé de la patiente ou du patient.

	• Appréciation correcte des réactions, attitudes et comportements de la patiente ou du patient.
3. Mettre en pratique la bientraitance.	• Adaptation de ses interactions selon les différences individuelles, sociales et culturelles de la patiente ou du patient dit vulnérable. • Adaptation de ses interventions selon les différences individuelles, sociales et culturelles de la patiente ou du patient dit vulnérable.
4. Procéder à une plainte ou à un signalement.	• Reconnaissance adéquate de ses responsabilités légales et devoirs d'intervention. • Repérage juste de signes de maltraitance chez la patiente ou le patient. • Choix optimal de la procédure.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Interagir avec la personne et/ou ses proches.	• Dans un contexte de soins préhospitaliers. • Dans différentes situations d'intervention. • Auprès de tous les types de patients et de leurs proches. • Individuellement, en équipe ou en collaboration avec d'autres intervenantes ou intervenants. • En se référant au cadre légal et aux préceptes relatifs à l'exercice de la profession. • À l'aide : ○ de protocoles ; ○ des directives (p. ex. : bulletin clinique) ; ○ d'ouvrages de référence ; ○ des outils d'appréciation de l'état de santé. • À partir de documents administratifs (p. ex. : rapports d'intervention, formulaires).

	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	• Respect de la déontologie. • Reconnaissance juste des situations à caractère éthique. • Respect des valeurs, des besoins, des attentes et de la capacité d'autodétermination de la patiente ou du patient et de ses proches. • Application efficace des techniques de communication.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Adopter un comportement professionnel.	• Contribution judicieuse au maintien d'un bon climat de travail avec ses pairs. • Intégrité dans l'accomplissement de son travail. • Appréciation réaliste de la qualité de ses interactions. • Mise en place réaliste de moyens d'accroissement de la qualité de ses interactions.
2. Établir une relation d'aide.	• Appréciation adéquate de l'état de santé de la patiente ou du patient. • Clarification des besoins, des attentes et des valeurs de la patiente ou du patient ou de ses proches. • Adaptation de l'approche en fonction de l'état de santé de la patiente ou du patient et de ses facteurs de vulnérabilité, le cas échéant. • Justesse et clarté de l'information transmise au patient ou à ses proches.

3. Accompagner la patiente ou le patient et ses proches dans un processus décisionnel.	• Proposition judicieuse des possibilités de soins et/ou de services. • Validation du consentement et de la coopération aux soins et/ou aux services proposés. • Respect de la décision de la patiente ou du patient et/ou de celle de ses proches. • Orientation judicieuse vers un soin ou un service. • Justesse et clarté de l'information transmise à la patiente ou au patient ou à ses proches.
4. Soutenir les proches d'une personne lors d'un décès subit.	• Appréciation adéquate de l'état émotionnel et du besoin de soutien. • Interventions appropriées aux comportements et aux réactions des personnes concernées.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prévenir la propagation de désordres immunologiques ou d'infections.	• Dans un contexte de soins préhospitaliers. • Dans différentes situations d'intervention. • Auprès de tous les types de patients et de leurs proches. • Individuellement, en équipe ou en collaboration avec d'autres intervenantes ou intervenants. • En se référant : ○ aux données probantes ; ○ au cadre légal lié à l'exercice de la profession. • À l'aide : ○ de protocoles ; ○ de directives (p. ex. : bulletin clinique) ; ○ d'ouvrages de référence ; ○ de l'équipement. • À partir de données obtenues lors de l'appréciation de l'état de santé.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
• Sélection logique des données probantes. • Utilisation appropriée de la terminologie.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Prévoir les situations à risque provenant de désordres infectieux ou immunologiques.	• Détection juste de manifestations cliniques indiquant la présence de désordres infectieux ou immunologiques. • Établissement d'hypothèses plausibles quant à la nature des désordres infectieux ou immunologiques. • Reconnaissance juste du pouvoir pathogène ou épidémiologique de divers désordres. • Reconnaissance juste du mode de transmission de divers désordres. • Description juste du processus évolutif des désordres et des complications possibles.
2. Déterminer les mesures préventives relatives aux soins, à la santé et à la sécurité.	• Considération respectueuse des précautions universelles. • Détermination des mesures de prévention particulières relatives aux désordres identifiés.
3. Mettre en œuvre les mesures de prévention de la propagation de désordres infectieux ou immunologiques.	• Application efficace des mesures de prévention de la propagation de désordres infectieux ou immunologiques.
4. Mettre en œuvre les mesures de contrôle de la propagation des désordres infectieux ou immunologiques.	• Application efficace des mesures relatives à la manipulation et à l'élimination sécuritaires des déchets biomédicaux.

- Application efficace des procédures sécuritaires de travail en milieu contaminé.
- Exécution correcte des manœuvres de décontamination des appareils et des instruments.
- Application correcte des techniques de manipulation des instruments invasifs.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer des examens cliniques.	• Dans un contexte de soins préhospitaliers. • Dans différentes situations d'intervention. • Auprès de tous les types de patients et de leurs proches. • Individuellement ou en équipe. • En se référant : ○ aux données probantes ; ○ au cadre légal lié à l'exercice de la profession. • À l'aide : ○ de protocoles ; ○ de directives (p. ex. : bulletin clinique) ; ○ d'ouvrages de référence ; ○ d'outils d'appréciation de l'état de santé ; ○ de l'équipement.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Sélection logique des données probantes. • Considération judicieuse des réactions et de l'état de santé de la patiente ou du patient. • Interprétation juste de la stabilité de la patiente ou du patient.	
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Exécuter les étapes préparatoires aux examens.	• Évaluation judicieuse de la situation et de l'environnement. • Prise de mesures de sécurité adaptées à la situation. • Collecte des renseignements nécessaires à l'établissement de la méthode d'examen. • Préparation appropriée de la patiente ou du patient : confort et sécurité. • Préparation adéquate de l'équipement.
2. Procéder aux examens d'appréciation primaire.	• Application correcte d'une méthode d'examen selon le type d'intervention. • Consignation conforme des résultats.
3. Procéder aux examens d'appréciation additionnelle.	• Détermination judicieuse des examens selon l'état de santé de la patiente ou du patient. • Prise efficace des signes vitaux. • Application correcte de la ou des méthodes d'examen. • Identification exhaustive des signes et symptômes relatifs à la ou aux pathologies et/ou traumatismes. • Consignation conforme des résultats.

4. Procéder aux tests d'appréciation de l'autonomie fonctionnelle.

- Corrélation entre les activités de la vie quotidienne et les données normatives.
- Corrélation entre les activités de la vie domestique et les données normatives.
- Corrélation entre les risques associés au comportement, aux ressources et à l'environnement de la patiente ou du patient et les données normatives.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Déterminer les soins.	• Dans un contexte de soins préhospitaliers. • Dans différentes situations d'intervention. • Auprès de tous les types de patients et de leurs proches. • Individuellement ou en équipe. • En se référant : ○ aux données probantes ; ○ au cadre légal lié à l'exercice de la profession. • À l'aide : ○ de protocoles ; ○ de directives (p. ex. : bulletin clinique) ; ○ d'ouvrages de référence ; ○ d'outils d'appréciation de l'état de santé ; ○ de l'équipement ; ○ d'une ordonnance, le cas échéant. • À partir : ○ des observations effectuées sur la scène, au besoin ; ○ de données obtenues lors des examens cliniques.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Considération judicieuse des données probantes. • Utilisation appropriée de la terminologie.	
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Apprécier le dysfonctionnement ou le problème de santé de la patiente ou du patient.	• Analyse rigoureuse des résultats des examens. • Établissement d'hypothèses plausibles. • Considération judicieuse de l'évolution des réactions et de l'état de santé de la patiente ou du patient. • Confirmation judicieuse de l'hypothèse. • Choix optimal des soins et/ou du service en fonction de l'état de santé de la patiente ou du patient.
2. Apprécier le ou les traumatismes d'ordre physique de la patiente ou du patient.	• Analyse rigoureuse des résultats des examens. • Établissement d'hypothèses plausibles. • Considération judicieuse de l'évolution des réactions et de l'état de santé de la patiente ou du patient. • Confirmation judicieuse de l'hypothèse. • Choix optimal des soins et/ou du service en fonction de l'état de santé de la patiente ou du patient.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Interagir avec ses collègues et/ou d'autres professionnels.	• Dans un contexte de soins préhospitaliers. • Dans différentes situations professionnelles. • Auprès de tous les types de patients et de leurs proches. • Individuellement, en équipe ou en collaboration avec d'autres intervenantes ou intervenants. • En se référant au cadre légal et aux préceptes relatifs à l'exercice de la profession. • À l'aide : ○ d'ouvrages de référence ; ○ de principes d'organisation du travail ; ○ d'outils d'aide à la tâche, etc. • À partir : ○ de grilles d'observation ; ○ de modèles de rapports d'encadrement.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Respect de la déontologie. • Reconnaissance juste des situations à caractère éthique. • Respect du rôle, des responsabilités et de l'expertise des autres intervenantes et intervenants. • Application efficace des techniques de communication. • Utilisation appropriée de la terminologie. • Contribution judicieuse au maintien et à l'amélioration de la qualité des soins préhospitaliers.	
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Adopter un comportement professionnel.	• Contribution judicieuse au maintien d'un bon climat de travail avec les autres intervenantes et intervenants. • Intégrité dans l'accomplissement de son travail. • Exploitation judicieuse des ressources de l'équipe. • Appréciation réaliste de la qualité de ses interactions. • Mise en place réaliste de moyens d'accroissement de la qualité de ses interactions
2. Collaborer avec ses pairs.	• Utilisation judicieuse de son pouvoir d'influence. • Contribution appropriée à la détermination de soins ou du service. • Contribution appropriée à la résolution de problèmes et à la prise de décisions.

3. Collaborer lors d'interventions avec d'autres professionnels et/ou avec des équipes interdisciplinaires.	• Communication efficace de l'information. • Affirmation appropriée de son expertise professionnelle. • Collaboration efficace à la résolution de problèmes et à la prise de décision. • Contribution appropriée à la meilleure trajectoire de soins. • Transmission de l'information au regard de l'intervention. • Transmission de l'information au regard de la patiente ou du patient.
4. Participer aux activités d'encadrement de ses pairs.	• Validation des attentes au regard de l'activité. • Rétroaction adéquate. • Production conforme de rapports.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Établir des liens entre la pharmacologie ou la consommation de drogues et des situations cliniques.	• Dans un contexte de soins préhospitaliers. • Auprès de tous les types de patients. • En se référant au cadre légal lié à l'exercice de la profession. • À l'aide : ○ de protocoles ; ○ de directives (p. ex. : bulletin clinique) ; ○ d'ouvrages de référence ; ○ de l'équipement. • À partir : ○ de données obtenues lors de l'appréciation de l'état de santé ; ○ d'une ordonnance, le cas échéant.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
• Utilisation appropriée de la terminologie.	
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Prendre connaissance d'une situation clinique liée à l'utilisation ou à l'administration de médicaments.	• Identification correcte des classes des médicaments. • Décodage précis : ○ de la dose prescrite ; ○ de la forme pharmaceutique ; ○ de la voie ; ○ de l'horaire d'administration.
2. Lier des manifestations cliniques à l'usage de médicaments.	• Identification juste de la classe de médicaments. • Description correcte des principes de pharmacocinétique et de pharmacodynamie. • Identification des risques d'interactions médicamenteuses, d'intolérance et d'allergie les plus fréquents. • Reconnaissance juste : ○ des effets thérapeutiques ; ○ des effets secondaires ; ○ des effets toxiques.
3. Lier des manifestations cliniques à l'usage de drogues.	• Identification juste des catégories de drogues. • Description correcte des mécanismes d'action. • Identification des risques d'interactions avec d'autres substances (médicaments, autres drogues). • Reconnaissance juste : ○ des effets secondaires ; ○ des effets toxiques. • Identification des principales réactions liées au sevrage de diverses drogues.

4. Déterminer les médicaments et/ou substances désignées et leurs modalités d'administration.

- Considération précise des manifestations cliniques et de l'historique de la patiente ou du patient.
- Considération précise des principes de pharmacocinétique et de pharmacodynamie.
- Corrélation entre des facteurs physiologiques, psychologiques et environnementaux et leur influence sur l'action des médicaments et/ou substances désignées.
- Choix judicieux des médicaments et/ou substances désignées.
- Détermination précise des modalités d'administration :
 - de la dose ;
 - de la voie d'administration ;
 - des conditions de réadministration.
- Respect des principes et des précautions relatifs à leur préparation et à leur administration.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir auprès de personnes ayant besoin de soins de réanimation.	• Dans un contexte de soins préhospitaliers. • Auprès de tous les types de patients et de leurs proches. • En équipe ou en collaboration avec d'autres intervenantes ou intervenants. • À l'aide : ○ de protocoles ; ○ de directives (p. ex. : bulletin clinique) ; ○ d'ouvrages de référence ; ○ de l'équipement. • À partir : ○ d'une ordonnance, le cas échéant ; ○ de documents administratifs.

	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	• Respect : ○ de la réglementation ; ○ des préceptes relatifs à la pratique professionnelle. • Recours judicieux aux ressources de l'équipe. • Recours aux techniques d'intervention adaptées à l'état de santé de la personne et à ses facteurs de vulnérabilité, le cas échéant. • Adaptation stratégique de techniques de communication. • Utilisation appropriée de l'équipement.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer la situation dans son ensemble.	• Repérage de tout élément pouvant entraîner des risques pour la santé et la sécurité. • Collecte des renseignements nécessaires à l'intervention. • Prise de mesures de protection adaptées à la situation. • Détermination d'un espace de travail approprié à l'intervention.
2. Apprécier l'état de santé de la patiente ou du patient.	• Adaptation judicieuse d'une méthode d'appréciation. • Recherche de l'information pertinente auprès des proches de la patiente ou du patient, le cas échéant. • Confirmation judicieuse de l'hypothèse. • Choix optimal du service ou des soins en fonction de l'état évolutif de la patiente ou du patient.

3. Prodiquer des soins.	• Établissement précis des priorités d'intervention et de la séquence de réanimation. • Soins adaptés en fonction de : ○ l'appréciation de l'état de santé ; ○ la réévaluation. • Choix judicieux des médicaments, le cas échéant. • Application rigoureuse des modalités d'administration des médicaments, le cas échéant. • Justesse de la décision de poursuivre ou de cesser les manœuvres de réanimation.
4. Évacuer la patiente ou le patient.	• Utilisation efficace de méthodes d'évacuation. • Application rigoureuse des règles de sécurité.
5. Rendre compte de son intervention.	• Application rigoureuse des procédures liées : ○ à la communication verbale des informations ; ○ à la rédaction et à la transmission de rapports d'intervention ; ○ à la production et à la transmission de rapports administratifs.
6. Dresser un bilan de son intervention.	• Appréciation réaliste de la qualité de son intervention. • Détermination réaliste de ses besoins et des moyens d'amélioration de ses interventions.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir auprès de personnes en situation traumatique.	• Dans un contexte de soins préhospitaliers. • En situation d'urgence ou de non-urgence. • Auprès de tous les types de patients et de leurs proches. • En équipe ou en collaboration avec d'autres intervenantes ou intervenants. • À l'aide : ○ de protocoles ; ○ de directives (p. ex. : bulletin clinique) ; ○ d'ouvrages de référence ; ○ de l'équipement. • À partir : ○ d'une ordonnance, le cas échéant ; ○ de documents administratifs.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Respect : ○ de la réglementation ; ○ des préceptes relatifs à la pratique professionnelle. • Recours judicieux aux ressources de l'équipe. • Recours aux techniques d'intervention adaptées à l'état de santé de la personne et à ses facteurs de vulnérabilité, le cas échéant. • Adaptation stratégique de techniques de communication. • Utilisation appropriée de l'équipement.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer la situation dans son ensemble.	• Repérage de tout élément pouvant entraîner des risques pour la santé et la sécurité. • Collecte des renseignements nécessaires à l'intervention. • Prise de mesures de protection adaptées à la situation. • Détermination d'un espace de travail approprié à l'intervention. • Détermination précise des ressources nécessaires (p. ex. : ambulance supplémentaire, policiers, pompiers). • Reconstitution des événements en vue de déterminer la nature des traumatismes potentiels.
2. Apprécier l'état de santé de la patiente ou du patient.	• Adaptation judicieuse d'une méthode d'appréciation. • Recherche de l'information pertinente auprès des proches de la patiente ou du patient, le cas échéant.

	• Détermination juste du niveau de stabilité de la patiente ou du patient. • Confirmation judicieuse de l'hypothèse. • Choix optimal du service ou des soins en fonction de l'état évolutif de la patiente ou du patient.
3. Prodiquer des soins.	• Établissement précis des priorités de soins. • Soins adaptés en fonction de : ○ l'appréciation de l'état de santé ; ○ la réévaluation. • Choix judicieux des médicaments et/ou substances désignées, le cas échéant. • Application rigoureuse des modalités d'administration des médicaments, le cas échéant.
4. Déplacer la patiente ou le patient.	• Application correcte des techniques de déplacement. • Positionnement approprié selon l'état de santé de la patiente ou du patient.
5. Rendre compte de son intervention.	• Application rigoureuse des procédures liées : ○ à la communication verbale des informations ; ○ à la rédaction et à la transmission de rapports d'intervention ; ○ à la production et à la transmission de rapports administratifs.
6. Dresser un bilan de son intervention.	• Appréciation réaliste de la qualité de son intervention. • Détermination réaliste de ses besoins et des moyens d'amélioration de ses interventions.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir auprès de personnes ayant besoin de soins médicaux.	• Dans un contexte de soins préhospitaliers. • En situation d'urgence ou de non-urgence. • Auprès de tous les types de patients et de leurs proches. • En équipe ou en collaboration avec d'autres intervenantes ou intervenants. • À l'aide : ○ de protocoles ; ○ de directives (p. ex. : bulletin clinique) ; ○ d'ouvrages de référence ; ○ de l'équipement. • À partir : ○ d'une ordonnance, le cas échéant ; ○ de documents administratifs.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Respect : ○ de la réglementation ; ○ des préceptes relatifs à la pratique professionnelle. • Recours judicieux aux ressources de l'équipe. • Recours aux techniques d'intervention adaptées à l'état de santé de la personne et à ses facteurs de vulnérabilité, le cas échéant. • Adaptation stratégique de techniques de communication. • Utilisation appropriée de l'équipement.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer la situation dans son ensemble.	• Repérage de tout élément pouvant entraîner des risques pour la santé et la sécurité. • Collecte des renseignements nécessaires à l'intervention. • Prise de mesures de protection adaptées à la situation. • Détermination d'un espace de travail approprié à l'intervention
2. Apprécier l'état de santé de la patiente ou du patient.	• Adaptation judicieuse d'une méthode d'appréciation. • Recherche de l'information pertinente auprès des proches de la patiente ou du patient, le cas échéant. • Détermination juste du niveau de stabilité de la patiente ou du patient. • Confirmation judicieuse de l'hypothèse.

	• Choix optimal du service ou des soins en fonction de l'état évolutif de la patiente ou du patient.
3. Prodiquer des soins.	• Établissement précis des priorités de soins. • Soins adaptés en fonction de : ○ l'appréciation de l'état de santé ; ○ la réévaluation. • Choix judicieux des médicaments et/ou substances désignées, le cas échéant. • Application rigoureuse des modalités d'administration des médicaments, le cas échéant.
4. Déplacer la patiente ou le patient.	• Application correcte des techniques de déplacement. • Positionnement approprié selon l'état de santé de la patiente ou du patient.
5. Rendre compte de son intervention.	• Application rigoureuse des procédures liées : ○ à la communication verbale des informations ; ○ à la rédaction et à la transmission de rapports d'intervention ; ○ à la production et à la transmission de rapports administratifs.
6. Dresser un bilan de son intervention.	• Appréciation réaliste de la qualité de son intervention. • Détermination réaliste de ses besoins et des moyens d'amélioration de ses interventions.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Préserver son intégrité psychologique et physique.	• Dans un contexte de soins préhospitaliers. • Dans différentes situations d'intervention. • Auprès de tous les types de patients et de leurs proches. • Avec l'aide de ressources professionnelles, s'il y a lieu. • En se référant au cadre légal et aux préceptes relatifs à l'exercice de la profession. • À l'aide d'ouvrages de référence.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
• aucun

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Gérer la charge émotive inhérente à l'exercice de son travail.	• Reconnaissance de diverses situations professionnelles susceptibles de générer des réactions émotives. • Identification juste de ses émotions et de leur mode d'expression. • Mise en œuvre de moyens appropriés visant le maintien d'un équilibre sur le plan émotif. • Manifestation d'ouverture d'esprit.
2. Gérer le stress inhérent à l'exercice de la profession.	• Relevé de divers facteurs susceptibles de générer du stress dans le milieu professionnel. • Reconnaissance juste de ses réactions physiologiques et psychologiques au stress. • Reconnaissance juste de sa capacité à composer avec le stress dans son milieu de travail. • Choix avisé de moyens susceptibles : ○ de diminuer son stress ; ○ d'accroître sa capacité à gérer son stress. • Souci de préserver un équilibre physique et psychologique.
3. Prévenir l'épuisement professionnel.	• Reconnaissance de divers facteurs susceptibles d'entraîner un épuisement professionnel. • Dépistage des principaux signes d'épuisement professionnel. • Reconnaissance juste de ses besoins personnels et de ses capacités au regard des exigences professionnelles. • Identification de moyens appropriés visant à contrer l'épuisement dans son milieu de travail.
4. S'adapter aux changements qui surviennent dans le milieu du travail.	• Reconnaissance des principaux changements susceptibles de survenir dans le milieu du travail.

	• Appréciation juste de la nature du changement et de son influence sur sa pratique professionnelle. • Identification de moyens aptes à favoriser son intégration du changement. • Manifestation d'ouverture d'esprit et de discernement.
5. Prendre des mesures d'autoprotection en cas de menaces physiques.	• Reconnaissance juste des principales situations de menaces physiques dans l'exercice de la profession. • Utilisation de stratégies de communication adaptées à la situation. • Utilisation appropriée de techniques d'autoprotection. • Manifestation de comportements et d'attitudes de maîtrise de soi. • Utilisation judicieuse du matériel de contention.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir auprès de personnes manifestant divers problèmes de comportement.	• Dans un contexte de soins préhospitaliers. • En situation d'urgence ou de non-urgence. • Auprès de personnes présentant un potentiel de dangerosité envers elles ou envers autrui. • En équipe ou en collaboration avec d'autres intervenantes ou intervenants. • À l'aide : ○ de protocoles ; ○ de directives (p. ex. : bulletin clinique) ; ○ d'ouvrages de référence ; ○ de l'équipement. • À partir : ○ d'une ordonnance, le cas échéant ; ○ de documents administratifs.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	• Respect : ○ de la réglementation ; ○ des préceptes relatifs à la pratique professionnelle. • Recours judicieux aux ressources de l'équipe et/ou des intervenantes et intervenants. • Recours aux techniques d'intervention adaptées à l'état de santé de la personne et à ses facteurs de vulnérabilité, le cas échéant. • Utilisation appropriée de l'équipement. • Maintien fructueux du contact avec la personne.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer la situation dans son ensemble.	• Repérage de tout élément pouvant entraîner des risques pour la santé et la sécurité. • Collecte des renseignements nécessaires à l'intervention. • Prise de mesures de protection adaptées à la situation. • Détermination d'un espace de travail approprié à l'intervention.
2. Apprécier l'état de santé de la personne.	• Adaptation judicieuse d'une méthode d'appréciation. • Reconnaissance juste des indices de perturbation possible. • Identification correcte des mécanismes d'adaptation de la patiente ou du patient. • Corrélation entre les réactions et comportements observés chez la patiente ou le patient et les comportements normaux.

	• Choix optimal du service ou des soins en fonction de l'état évolutif de la patiente ou du patient.
3. Prodiquer des soins.	• Établissement précis des priorités de soins. • Soins adaptés en fonction de : ○ l'appréciation de l'état de santé ; ○ la réévaluation. • Choix judicieux des médicaments et/ou substances désignées, le cas échéant. • Application rigoureuse des modalités d'administration des médicaments, le cas échéant.
4. Mettre en œuvre des mesures de vigilance.	• Reconnaissance juste de changements significatifs d'attitudes et de comportements chez la personne. • Reconnaissance juste de comportements, chez la personne, précurseurs de violence envers elle ou dirigée vers autrui. • Estimation juste du potentiel de dangerosité de la personne. • Choix pertinent de moyens sécuritaires relatifs aux risques encourus.
5. Réagir à des situations à risque.	• Application rigoureuse des protocoles. • Adoption de comportements appropriés pour sa sécurité et celle d'autrui. • Application judicieuse des techniques d'autoprotection. • Utilisation judicieuse du matériel de contention, le cas échéant.
6. Rendre compte de son intervention.	• Application rigoureuse des procédures liées : ○ à la communication verbale des informations ; ○ à la rédaction et à la transmission de rapports d'intervention ; ○ à la production et à la transmission de rapports administratifs.
7. Dresser un bilan de son intervention.	• Appréciation réaliste de la qualité de son intervention. • Détermination réaliste de ses besoins et des moyens d'amélioration de ses interventions.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Assurer le transport des personnes et la conformité de l'équipement.	• Dans différentes situations d'intervention (p. ex. : multiples victimes, transfert interétablissements). • En situation d'urgence ou de non-urgence. • Avec ou sans patiente et patient. • Dans diverses conditions : ○ climatiques ; ○ routières ; ○ de jour ou de nuit. • En se référant au Code de la sécurité routière et aux normes relatives à la conduite d'un véhicule d'urgence. • En se référant à la réglementation. • En équipe ou en collaboration avec d'autres intervenantes ou intervenants. • À l'aide : ○ des technologies de l'information et de la communication ; ○ de l'équipement.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
• Respect : ○ de la réglementation ; ○ des préceptes relatifs à la pratique professionnelle.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Effectuer la vérification et l'entretien courant du véhicule.	• Application rigoureuse de la procédure de vérification d'un véhicule ambulancier. • Repérage juste des défauts. • Consignation et transmission précises des résultats de la vérification. • Exécution adéquate de travaux courants d'entretien.
2. Effectuer la vérification de l'équipement et le contrôle de l'inventaire.	• Inventaire complet de l'équipement. • Vérification minutieuse de l'état de l'équipement, y compris les technologies de l'information et de la communication. • Application rigoureuse des règles de gestion des médicaments et substances désignées. • Consignation et transmission précises des résultats de la vérification.
3. Procéder à la collecte et à la transmission de renseignements.	• Utilisation adéquate de l'équipement relatif aux technologies de la communication, y compris un ordinateur véhiculaire.

	• Consignation exacte des renseignements recueillis. • Pertinence et clarté des renseignements transmis.
4. Planifier le trajet.	• Utilisation correcte des technologies de l'information, guides ou cartes routières. • Appréciation juste des variables susceptibles de modifier le trajet. • Détermination précise du trajet. • Détermination d'un mode de conduite approprié en fonction du temps de réponse fixé et de l'aspect sécuritaire.
5. Installer un ou des intervenants.	• Détermination des places en fonction du rôle de chacun, de leur équipement et de l'aspect sécuritaire. • Fixation appropriée et sécuritaire de l'équipement additionnel.
6. Conduire une ambulance.	• Application correcte des préceptes de la conduite : ○ préventive (non-urgence) ; ○ d'urgence. • Adaptation appropriée de la conduite : ○ du point de service au lieu d'intervention ; ○ du lieu d'intervention au centre receveur. • Positionnement approprié du véhicule sur les lieux de l'intervention.
7. Effectuer le nettoyage et/ou la désinfection du véhicule et de l'équipement.	• Choix approprié des produits de nettoyage. • Nettoyage et/ou désinfection sécuritaire : ○ du véhicule ; ○ de l'équipement.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Intervenir lors de situations particulières ou lors d'incidents ou d'accidents causant de multiples victimes.

Contexte de réalisation

- Dans un contexte de soins préhospitaliers.
- En situation particulière (p. ex. : actes antisociaux, désincarcération, sauvetage, matières dangereuses).
- Au près de tous les types de patients.
- En équipe ou en collaboration avec d'autres intervenantes ou intervenants.
- À l'aide :
 - de protocoles ;
 - de directives (p. ex. : bulletin clinique) ;
 - d'ouvrages de référence ;
 - de l'équipement.
- À partir de documents administratifs.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence

- Respect :
 - de la réglementation ;
 - des préceptes relatifs à la pratique professionnelle.
- Recours judicieux aux ressources de l'équipe et des autres intervenantes et intervenants.
- Collaboration active avec les autres intervenantes et intervenants.
- Choix stratégique de techniques d'intervention relatif à la détermination des soins ou du service.
- Utilisation appropriée de l'équipement.
- Nettoyage et/ou désinfection conforme :
 - du véhicule ;
 - de l'équipement.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer la situation et l'approche du lieu d'intervention.	• Repérage continu de substances, produits ou autres éléments à risque pour la santé et la sécurité. • Repérage du nombre exact de victimes. • Détermination précise des ressources relatives à : ○ la sécurité des lieux ; ○ l'ampleur de l'incident ou de l'accident ; ○ la particularité du lieu et des conditions climatiques. • Collecte des renseignements nécessaires à l'intervention. • Prise de mesures de protection adaptées à : ○ la situation ; ○ l'approche du lieu. • Détermination d'un espace de travail approprié à l'intervention. • Stationnement sécuritaire du véhicule.
2. Coordonner le volet santé de l'intervention.	• Interprétation juste d'un plan de mesures d'urgence. • Pertinence des mesures prises en fonction de : ○ la situation ; ○ la présence, ou non, d'autres intervenantes et intervenants.
3. Accéder aux victimes.	• Choix de moyens d'accès en fonction de la présence, ou non, de spécialistes. • Application correcte de techniques d'accès.
4. Dégager les victimes.	• Choix de moyens de dégagement en fonction : ○ de la situation ; ○ des renseignements recueillis ; ○ de la présence, ou non, de spécialistes. • Application correcte de techniques de dégagement. • Application correcte des techniques manuelles de désincarcération d'un véhicule en l'absence de spécialistes.
5. Évacuer les victimes.	• Application correcte d'une méthode de triage. • Détermination juste des priorités d'évacuation. • Organisation efficace du transport vers les centres receveurs.
6. Rendre compte de son intervention.	• Application rigoureuse des procédures liées : ○ à la communication verbale des informations ; ○ à la rédaction et à la transmission de rapports d'intervention ; ○ à la production et à la transmission de rapports administratifs.
7. Dresser un bilan de son intervention.	• Appréciation réaliste de la qualité de son intervention. • Détermination réaliste de ses besoins et des moyens d'amélioration de ses interventions.

Formation générale commune et propre

Langue d'enseignement et littérature

Code : 4EF0

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence

Analyser des textes littéraires.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître le propos du texte.	Formulation juste des éléments importants du propos du texte.
2. Repérer et classer des thèmes et des procédés stylistiques.	- Relevé des principales manifestations thématiques et stylistiques. - Classement approprié des principales manifestations thématiques et stylistiques.
3. Choisir les éléments d'analyse.	Liens pertinents entre le propos du texte, les manifestations thématiques et les manifestations stylistiques.
4. Élaborer un plan de rédaction.	- Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de rédaction. - Pertinence et cohérence du plan. - Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une analyse littéraire, un commentaire composé ou une explication de textes.	- Utilisation appropriée des éléments d'analyse. - Pertinence des exemples choisis. - Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect du registre de langue approprié. - Respect des règles de présentation d'une production écrite. - Respect des règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation. - Rédaction d'un texte d'au moins 700 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	- Utilisation appropriée de stratégies de révision. - Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : 2-2-3 ou 1-3-3

Unités : 2 ⅓

Précision : Les textes littéraires analysés appartiennent à deux époques distinctes et à deux genres différents.

L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux dans le cadre de cet objectif, permet d'atteindre les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître le traitement d'un thème dans un texte.	Relevé des procédés stylistiques et littéraires utilisés pour le développement du thème.
2. Situer le texte dans son contexte culturel et sociohistorique.	Mention des éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
3. Dégager les rapports entre le réel, le langage et l'imaginaire.	Liens pertinents entre le thème, les procédés stylistiques et littéraires, et les éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
4. Élaborer un plan de dissertation.	- Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de la dissertation. - Pertinence et cohérence du plan. - Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une dissertation explicative.	- Respect des limites du sujet de la dissertation. - Développement approprié des idées. - Pertinence des exemples choisis. - Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect du registre de langue approprié. - Respect des règles de présentation d'une production écrite. - Respect des règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation. - Rédaction d'une dissertation explicative d'au moins 800 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	- Utilisation appropriée de stratégies de révision. - Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : 3-1-3

Unités : 2 ½

Précision : L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux dans le cadre de cet objectif, permet d'atteindre les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Reconnaître les caractéristiques de textes de la littérature québécoise.	Description appropriée des représentations du monde contenues ou exprimées dans des textes de la littérature québécoise.
2. Comparer des textes.	- Choix pertinent des critères de comparaison. - Relevé des ressemblances et des différences significatives entre des textes littéraires.
3. Déterminer un point de vue critique.	Pertinence du point de vue critique.
4. Élaborer un plan de dissertation.	- Pertinence et cohérence du plan. - Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une dissertation critique.	- Respect des limites du sujet de la dissertation. - Emploi d'arguments appropriés. - Justification du point de vue critique. - Pertinence des exemples choisis. - Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect du registre de langue approprié. - Respect des règles de présentation d'une production écrite. - Respect des règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation. - Rédaction d'une dissertation critique d'au moins 900 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	- Utilisation appropriée de stratégies de révision. - Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : 3-1-4

Unités : 2 ⅔

Précision : L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux dans le cadre de cet objectif, permet d'atteindre les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser les caractéristiques de la situation de communication dans des discours d'ordre culturel ou d'un autre ordre.	- Mise en évidence précise des composantes de la situation de communication. - Relevé des facteurs contextuels de la situation de communication. - Détermination de l'influence des médias sur la situation de communication. - Établissement de liens entre les composantes et les facteurs de la situation de communication.
2. Déterminer un sujet et un objectif de communication.	- Exploration de sujets variés. - Choix justifié d'un sujet et d'un objectif de communication.
3. Rechercher l'information dans des discours littéraires ou non littéraires.	- Choix approprié des sources d'information. - Choix pertinent des éléments d'information.
4. Élaborer une stratégie en fonction de la situation et de l'objectif de communication.	- Choix judicieux des procédés à utiliser dans la situation de communication. - Choix judicieux des moyens d'expression.
5. Préparer et présenter des discours oraux de type informatif, critique ou expressif, liés, notamment, à son champ d'études.	- Reconnaissance de la contribution de procédés oraux à la conception de son discours. - Recherche de divers moyens d'aborder et de structurer un sujet. - Utilisation pertinente des éléments liés à la présentation d'un discours oral. - Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le discours oral. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect des aspects du code linguistique propres au discours oral.
6. Rédiger des textes de type informatif, critique ou expressif, liés, notamment, à son champ d'études.	- Reconnaissance de la contribution de procédés d'écriture à la conception de son texte. - Recherche de divers moyens d'aborder et de structurer un sujet. - Respect des règles définissant les différents types de textes. - Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le texte écrit. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect des règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation. - Respect des règles de présentation d'un texte écrit.

Éléments de la compétence	Critères de performance
7. Réviser et corriger les textes.	• Utilisation appropriée de stratégies de révision. • Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage
Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature Périodes d'enseignement : 60 Unités : 2 Précision : L'étude d'un minimum de huit œuvres permet d'atteindre les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Traiter d'une question philosophique.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

- | | |
|--|---|
| 1. Distinguer la philosophie des autres discours sur la réalité. | <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance des principales caractéristiques de la philosophie : projets, objets, méthodes. • Identification des principales différences entre le discours philosophique et les discours scientifique et religieux. • Présentation claire de l'avènement de la philosophie et de quelques moments de son évolution. |
| 2. Présenter la contribution de philosophes de la tradition gréco-latine au traitement de questions. | <ul style="list-style-type: none"> • Formulation cohérente de la pensée de l'auteur. • Référence appropriée au contexte sociohistorique de la contribution. • Reconnaissance de l'intérêt actuel de la contribution. |
| 3. Produire une argumentation sur une question philosophique. | <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une problématique philosophique pertinente sur une question. • Formulation claire d'une thèse. • Présentation judicieuse d'arguments, d'objections et de réfutations. • Respect des exigences de la rationalité dans l'argumentation. • Rédaction d'un texte argumentatif d'au moins 700 mots. • Utilisation appropriée de stratégies de révision. |

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie

Pondération : 3-1-3

Unités : 2 ½

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Caractériser quelques conceptions philosophiques modernes et contemporaines de l'être humain.	• Présentation des principales caractéristiques des conceptions : concepts, principes et présupposés. • Usage approprié des concepts clés.
2. Situer les conceptions examinées dans leur contexte et dans les courants de pensée correspondants.	• Exposé de certains aspects significatifs du contexte historique d'émergence dans lequel les conceptions sont nées. • Démonstration suffisante de liens entre les conceptions et les courants de pensée dans lesquels elles s'inscrivent.
3. Comparer des conceptions philosophiques de l'être humain à propos de problèmes actuels ou de thèmes communs.	• Exposé des principales ressemblances et différences entre les conceptions. • Reconnaissance des conséquences pour la pensée et l'action des conceptions. • Prise de position critique et argumentée à l'égard d'une conception. • Respect des exigences de la rationalité dans l'argumentation. • Rédaction d'une dissertation d'au moins 800 mots. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie

Pondération : 3-0-3

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager la dimension éthique de l'action dans ses aspects personnels, sociaux et politiques.	• Définition claire des notions de base de l'éthique et du politique. • Utilisation appropriée des notions. • Élaboration suffisante de la problématique éthique d'une situation personnelle, sociale et politique.
2. Présenter quelques théories philosophiques, éthiques et politiques.	• Présentation judicieuse de quelques théories philosophiques, éthiques et politiques éclairant des problèmes relatifs à l'action et aux valeurs : contexte historique, concepts et principes.
3. Appliquer des théories philosophiques, éthiques et politiques à des situations actuelles, choisies, notamment, dans le champ d'études de l'élève.	• Reconnaissance des principales composantes de la situation : contexte, faits et personnes. • Formulation claire des questions éthiques et politiques relatives à la situation. • Mise en évidence des conflits de valeurs et des enjeux. • Application judicieuse de deux théories philosophiques à la discussion de questions éthiques et politiques.
4. Défendre une position critique à propos d'une situation problématique.	• Appréciation de divers choix, quant à l'action, à l'aide de théories philosophiques. • Respect des exigences de la rationalité dans la justification de la position choisie. • Rédaction d'une dissertation d'au moins 900 mots. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie
Périodes d'enseignement : 45
Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral simple.	Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'au moins trois minutes exprimé à un débit normal et comportant un vocabulaire d'usage courant, après deux écoutes.
2. Dégager le sens d'un texte d'intérêt général.	Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 500 mots.
3. S'exprimer oralement.	- Communication intelligible d'environ deux minutes élaborée à partir de consignes précises. - Formulation acceptable de questions et réponses en situation d'interaction. - Échanges d'idées pertinentes. - Prononciation, intonation et débit acceptables. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte.	- Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 250 mots. - Respect de la situation et de l'objectif de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Utilisation d'un vocabulaire suffisant pour accomplir la tâche. - Application satisfaisante du code grammatical, syntaxique et orthographique, avec une attention plus particulière à quelques <i>modals</i> et à des temps de verbe parmi les suivants : <i>simple present</i> et <i>present continuous</i>, <i>simple past</i> et <i>past continuous</i>, <i>future</i>. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Pondération : 2-1-3

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais avec une certaine aisance.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral authentique.	- Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes, après deux écoutes. - Reconnaissance des liens entre les éléments du message.
2. Dégager le sens d'un texte authentique d'intérêt général.	- Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 750 mots contenant des idées abstraites. - Reconnaissance des liens entre les éléments du texte.
3. S'exprimer oralement.	- Communication intelligible, structurée et cohérente d'au moins trois minutes à partir d'un sujet d'intérêt général. - Formulation de questions pertinentes en situation d'interaction; questions généralement correctes grammaticalement. - Emploi généralement correct de verbes au passé. - Prononciation, intonation et débit convenables. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte.	- Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 350 mots. - Respect de la situation et de l'objectif de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Utilisation d'un vocabulaire suffisant pour accomplir la tâche. - Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique, avec une attention plus particulière à quelques <i>modals</i> et à des temps de verbe parmi les suivants : simple <i>present</i> et <i>present continuous</i>, simple <i>past</i> et <i>past continuous</i>, <i>present perfect</i>, <i>future</i>. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Pondération : 2-1-3

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral authentique à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Identification précise des idées essentielles d'un message après une seule écoute.
2. Dégager le sens d'un texte authentique à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Reconnaissance du sens général. • Reconnaissance des idées principales et des éléments secondaires du texte. • Identification précise de la structure du texte. • Identification précise de l'intention de l'auteur.
3. Exprimer oralement un message sur des sujets à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Communication claire, cohérente et suffisamment détaillée en référence à une ou des sources fiables, ou à une œuvre littéraire. • Utilisation généralement correcte du code grammatical et du niveau de langue. • Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité. • Prononciation, intonation et débit généralement corrects. • Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte sur une question à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 450 mots. • Respect de la situation et de l'objectif de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité. • Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. • Utilisation généralement correcte des temps de verbe exigés par le contexte. • Utilisation satisfaisante d'une variété de structures de phrases. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Pondération : 2-1-3

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Présenter oralement l'analyse d'une production littéraire ou d'une production à portée sociale ou culturelle en version originale anglaise.	• Communication claire, cohérente et structurée. • Utilisation d'arguments pertinents et justifiés. • Utilisation du niveau de langue et du registre appropriés. • Emploi nuancé du vocabulaire approprié au sujet traité. • Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical. • Manifestation d'ouverture et de respect.
2. Rédiger l'analyse d'une œuvre littéraire en version originale anglaise ou d'un sujet à portée sociale ou culturelle.	• Rédaction d'une analyse structurée, cohérente et claire, d'environ 550 mots. • Respect de la situation et de l'objectif de communication. • Utilisation appropriée d'une variété de structures de phrases. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Emploi d'un vocabulaire diversifié et nuancé. • Emploi approprié d'une variété de marqueurs de relation. • Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical, syntaxique et orthographique. • Utilisation d'un style, d'un niveau de langue et d'un registre appropriés à l'analyse.
3. Réviser et corriger le texte.	• Utilisation appropriée de stratégies de révision. • Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Pondération : 2-1-3

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral authentique lié à son champ d'études.	Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message.
2. Dégager le sens d'un texte authentique lié à son champ d'études.	Reconnaissance du sens général et des idées principales du message.
3. Communiquer un bref message oral lié à son champ d'études.	- Communication intelligible d'une durée d'au moins deux minutes. - Emploi de termes liés à son champ d'études. - Propos pertinents. - Application satisfaisante du code grammatical. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un court texte lié à son champ d'études.	- Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 250 mots. - Respect de la situation et de l'objectif de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Emploi de termes liés à son champ d'études. - Application satisfaisante du code grammatical, syntaxique et orthographique. - Utilisation satisfaisante de procédés de communication liés à la tâche d'écriture. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral authentique lié à son champ d'études.	- Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes. - Reconnaissance des liens entre les éléments du message.
2. Dégager les éléments utiles d'un texte authentique lié à son champ d'études.	- Reconnaissance du sens général. - Reconnaissance de la validité et de la fiabilité des sources de référence. - Repérage des éléments utiles pour accomplir une tâche précise. - Utilisation convenable de l'information pour accomplir une tâche précise.
3. Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	- Communication claire et cohérente accessible à un non-expert. - Communication appropriée à la situation. - Utilisation convenable de termes liés au champ d'études. - Application convenable du code grammatical. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte lié à son champ d'études.	- Rédaction claire et cohérente d'un texte, d'environ 350 mots, lié à son champ d'études, accessible à un non-expert. - Respect de la situation et de l'objectif de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. - Emploi convenable de termes de base liés à son champ d'études. - Utilisation convenable de procédés de communication liés à la tâche d'écriture. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Périodes d'enseignement : 45
Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études.	- Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message. - Utilisation pertinente de l'information pour accomplir une tâche précise.
2. Dégager les éléments pertinents d'un texte authentique lié à son champ d'études.	- Reconnaissance du sens général. - Reconnaissance de la validité et de la fiabilité des sources de référence. - Repérage et utilisation des éléments pertinents pour accomplir une tâche précise.
3. Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	- Communication substantielle, riche en information, accessible à un non-expert. - Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. - Emploi approprié des termes liés à son champ d'études. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser des communications écrites liées à son champ d'études.	- Rédaction cohérente et claire d'un texte, d'environ 450 mots, accessible à un non-expert. - Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Emploi efficace de termes liés à son champ d'études. - Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Communiquer un message oral lié au champ d'études de l'élève.

- Communication substantielle, riche en information, accessible à un non-expert.
- Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication.
- Emploi judicieux du vocabulaire.
- Utilisation correcte du code grammatical.
- Démonstration de sa capacité à défendre son point de vue.
- Manifestation d'ouverture et de respect.

2. Analyser des textes complexes.

- Reconnaissance de différents types de discours : expressif et littéraire, informatif, incitatif, critique, scientifique et technique.
- Reconnaissance des facteurs linguistiques, socioculturels et contextuels qui orientent la communication écrite.
- Établissement des liens entre les éléments de la communication : intention, interlocutrice ou interlocuteur, situation, code, message, interaction implicite et explicite.

3. Rédiger et réviser un texte lié au champ d'études de l'élève.

- Rédaction cohérente, claire et nuancée d'un texte d'environ 550 mots, accessible à un non-expert.
- Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication.
- Présence d'idées et d'expressions nouvelles.
- Utilisation précise, nuancée et efficace du code grammatical et syntaxique, ainsi que de la terminologie.
- Utilisation appropriée de stratégies de révision.

4. S'exprimer à l'écrit ou oralement en anglais à partir de sources en français.

- Respect du sens.
- Formulation généralement appropriée avec une attention plus particulière aux niveaux de langue et aux sources d'interférence telles que les faux amis et les différences de syntaxe.
- Emploi d'une terminologie équivalente.
- Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Établir la relation entre ses habitudes de vie et sa santé.	- Utilisation appropriée de l'information issue de recherches scientifiques ou des médias. - Reconnaissance de l'influence des facteurs sociétaux et culturels sur la pratique de l'activité physique. - Liens pertinents entre ses principales habitudes de vie et leurs incidences sur sa santé.
2. Pratiquer l'activité physique selon une approche favorisant la santé.	- Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée. - Respect des règles de sécurité et d'éthique. - Respect de ses capacités dans la pratique d'activités physiques.
3. Reconnaître ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.	- Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan physique. - Relevé de ses principaux besoins et de ses principales capacités sur le plan physique. - Relevé de ses principaux facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.
4. Proposer des activités physiques favorisant sa santé.	- Choix pertinent d'activités physiques selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation. - Communication claire et argumentée de sa proposition d'activités physiques.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique

Pondération : 1-1-1

Unité : 1

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Améliorer son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Planifier une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

- Relevé initial de ses habiletés et de ses attitudes dans la pratique de l'activité physique.
- Relevé de ses attentes et de ses besoins au regard de ses capacités liées à la pratique de l'activité physique.
- Formulation correcte d'objectifs personnels.
- Pertinence des moyens choisis pour atteindre ses objectifs.
- Communication claire et argumentée de sa proposition d'activité physique.

2. Appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

- Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée.
- Respect des règles de sécurité et d'éthique.
- Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan des habiletés motrices.
- Relevé périodique de ses habiletés et de ses attitudes liées à la pratique de l'activité physique.
- Interprétation significative des progrès accomplis et des difficultés éprouvées dans la pratique de l'activité physique.
- Adaptations périodiques, pertinentes et correctes de ses objectifs ou des moyens utilisés.
- Amélioration sensible des habiletés motrices, des techniques ou des stratégies complexes exigées par l'activité physique.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique

Pondération : 0-2-1

Unité : 1

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Démontrer sa capacité à se charger de sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Planifier un programme personnel d'activités physiques.

- Mention de ses priorités selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.
- Formulation correcte et pertinente d'objectifs personnels.
- Choix pertinent de l'activité ou des activités physiques à pratiquer.
- Planification appropriée des conditions d'exécution de l'activité ou des activités physiques à pratiquer.

2. Harmoniser les éléments d'une pratique régulière et suffisante de l'activité physique dans une approche favorisant la santé.

- Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée.
- Respect des règles de sécurité et d'éthique.
- Pratique régulière et suffisante d'une activité physique respectant l'équilibre entre la recherche d'efficacité et les facteurs favorisant la santé.

3. Gérer un programme personnel d'activités physiques.

- Choix pertinent des critères mesurant l'atteinte des objectifs du programme.
- Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan de l'activité physique.
- Relevé périodique du temps investi et des activités physiques accomplies durant le programme.
- Adaptations périodiques, pertinentes et correctes de ses objectifs ou des moyens utilisés.
- Interprétation significative des progrès accomplis et des difficultés éprouvées dans la pratique d'activités physiques.
- Reconnaissance de l'influence de la pratique de l'activité physique sur son mode de vie.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique

Pondération : 1-1-1

Unité : 1

Formation générale complémentaire

Sciences humaines

Code : 000V

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur l'apport des sciences humaines au regard d'enjeux contemporains. • À partir de documents et de données provenant du domaine des sciences humaines.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître les objets d'étude d'une ou de plusieurs sciences humaines et leurs principales approches.	• Formulation des objets d'étude particuliers à une ou à plusieurs sciences humaines. • Description des principales approches utilisées en sciences humaines.
2. Relever quelques-unes des questions qui se posent actuellement dans le domaine des sciences humaines.	• Association des questions avec des champs pertinents de recherche en sciences humaines.
3. Démontrer la contribution d'une ou de plusieurs sciences humaines dans la compréhension d'enjeux contemporains.	• Présentation d'enjeux contemporains en mettant en évidence l'interprétation des sciences humaines. • Illustration de l'interaction de quelques changements sociaux et de la contribution des sciences humaines.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code des séries 300 ou 400 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000V, à l'exception des codes 300 et 360. Le code 305 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur un sujet relatif à l'être humain. • À partir de données documentaires provenant d'une ou de plusieurs disciplines des sciences humaines.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Poser une problématique selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	• Présentation de l'historique de la problématique. • Utilisation des concepts et du langage appropriés. • Description sommaire des dimensions individuelles, collectives, spatio-temporelles et culturelles de la problématique.
2. Traiter d'une question selon une ou des approches propres aux sciences humaines.	• Formulation claire d'une question. • Sélection de données documentaires pertinentes. • Description sommaire des méthodes historique, expérimentale et par enquête.
3. Établir des conclusions.	• Utilisation appropriée de la méthode choisie. • Détermination de critères d'appréciation appropriés. • Reconnaissance des forces et des faiblesses des conclusions. • Élargissement de la question analysée.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 300 ou 400 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000W, à l'exception des codes 300 et 360.
 Le code 305 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.
 Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.	• Individuellement. • À partir d'un commentaire écrit qui présente une découverte scientifique ou une percée technologique. • À l'occasion d'une production écrite d'environ 750 mots.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser le mode de pensée et la démarche scientifiques types.	• Explication sommaire des caractéristiques essentielles du mode de pensée scientifique, dont la quantification et la démonstration. • Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques essentielles des principales étapes de la démarche scientifique type.
2. Montrer la complémentarité de la science et de la technologie.	• Définition des termes et description des principales relations entre science, technique et technologie : liens logiques et temporels, et apports mutuels.
3. Expliquer le contexte et les étapes de quelques découvertes scientifiques et technologiques.	• Mise en relation pertinente et cohérente des contextes déterminants de quelques découvertes scientifiques et technologiques. • Énumération des principales étapes de découvertes scientifiques et technologiques.
4. Dédire différentes conséquences et questions qui découlent de certains développements scientifiques et technologiques récents.	• Description sommaire des conséquences importantes (de différentes natures) et des défis majeurs actuels qui découlent de quelques découvertes scientifiques et technologiques. • Formulation de questions pertinentes et caractère plausible des éléments de réponse aux questions formulées.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 100 ou 200 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000X.
 Le code 105 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.
 Les codes 109, 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.	• Individuellement ou en équipe. • À partir d'un problème non complexe d'ordre scientifique et technologique qui peut être résolu par l'application de la démarche scientifique type. • En utilisant des instruments scientifiques disponibles d'usage courant. • À l'aide de documents de référence (écrits ou autres).
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Décrire les principales étapes de la démarche scientifique type.	• Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques des étapes de la démarche scientifique type.
2. Formuler une hypothèse ayant pour but de solutionner un problème simple de nature scientifique et technologique.	• Description claire et précise du problème. • Respect des caractéristiques de formulation d'une hypothèse (caractère observable et mesurable des données, plausibilité, etc.).
3. Vérifier une hypothèse en appliquant les principes élémentaires de la démarche expérimentale de base.	• Pertinence, fiabilité et validité de la procédure expérimentale mise au point. • Respect de la procédure expérimentale établie. • Choix judicieux et utilisation adéquate des instruments. • Présentation claire et adéquate des résultats. • Validité des relations établies entre l'hypothèse, la vérification et la conclusion.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code de la série 100 ou 200 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000Y. Le code 105 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 109, 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.	• Pour les langues modernes qui utilisent l'alphabet latin : à l'occasion d'une conversation d'un minimum de huit répliques et à l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de huit phrases. • Pour les langues modernes qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin : à l'occasion d'une conversation d'un minimum de six répliques et à l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de six phrases. • À partir de mises en situation sur des thèmes connus. • À l'aide d'outils de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Saisir le sens d'un message oral.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. • Association logique entre les éléments du message.
2. Saisir le sens d'un message lu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. • Association logique entre les éléments du message.
3. Exprimer oralement un message simple.	• Utilisation convenable des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples. • Enchaînement spontané et cohérent de phrases dans un dialogue.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Écrire un texte sur un sujet donné.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales de base. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples. • Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.

Activités d'apprentissage
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. On entend par « restreinte » l'utilisation limitée des structures de la langue, de son code grammatical et du vocabulaire. Cette limitation varie selon les difficultés soulevées par certaines langues modernes. Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000Z, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.	• À l'occasion d'une conversation d'un minimum de quinze répliques. • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de vingt phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin. • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de dix phrases pour les langues qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin. • À partir de situations usuelles et de sujets simples de la vie courante. • À l'aide d'outils de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Saisir le sens d'un message entendu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message.
2. Saisir le sens d'un message lu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message.
3. Exprimer oralement un message simple avec des phrases de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. • Dialogue.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Écrire un texte sur un sujet donné avec des phrases de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent et au passé de l'indicatif. • Utilisation appropriée d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. • Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0010, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.	• Individuellement. • À l'occasion d'un échange verbal d'un minimum de vingt répliques. • À l'occasion de la rédaction d'un texte de longueur moyenne (minimum de 25 phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin; minimum de 15 phrases pour les autres langues). • À partir des documents à portée socioculturelle. • À l'aide d'ouvrages de référence dans le cas de la communication écrite.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral en langage courant.	• Explication juste du sens général et des idées essentielles du message. • Distinction claire des éléments structuraux de la langue.
2. Dégager le sens d'un texte de complexité moyenne.	• Explication juste du sens général et des idées essentielles du texte. • Distinction claire des éléments structuraux de la langue.
3. Échanger verbalement sur un sujet.	• Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du message à exprimer. • Utilisation appropriée du vocabulaire courant. • Prononciation et intonation justes. • Débit moyen dans un dialogue en langage courant. • Cohérence du message exprimé. • Réponses pertinentes à des questions.
4. Rédiger un texte de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du texte à rédiger. • Justesse du vocabulaire. • Cohérence de l'ensemble du texte. • Respect des règles de présentation et de rédaction propres au texte.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.

Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0067, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.	• Individuellement. • À l'occasion de la rédaction d'un texte d'environ 750 mots. • À partir de plusieurs exemples concrets choisis par la personne qui doit démontrer sa compétence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Démontrer l'acquisition de connaissances générales de base sur les mathématiques ou sur l'informatique.	• Distinction de notions et de concepts de base. • Identification des principales branches des mathématiques ou de l'informatique. • Utilisation adéquate de la terminologie.
2. Décrire l'évolution des mathématiques ou de l'informatique.	• Résumé descriptif de quelques grandes étapes.
3. Reconnaître la contribution des mathématiques ou de l'informatique dans le développement des autres domaines du savoir.	• Démonstration de l'existence de contributions importantes, à l'aide d'exemples.
4. Illustrer la diversité des applications des mathématiques ou de l'informatique.	• Présentation d'un éventail d'usages dans diverses sphères de l'activité humaine, à l'aide d'exemples concrets.
5. Évaluer l'influence des mathématiques ou de l'informatique sur les individus et sur les organisations.	• Identification de quelques grandes influences. • Explication de la façon dont les mathématiques ou l'informatique ont modifié certaines réalités humaines et organisationnelles. • Reconnaissance d'avantages et d'inconvénients à ces influences.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Les codes suivants doivent être utilisés pour rattacher des cours à l'objectif 0011 : 105, 201, 204, 420.
 Le code 204 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.
 Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.	• Individuellement. • À l'occasion de l'exécution d'une tâche ou de la résolution d'un problème. • À partir des besoins de la vie courante. • À l'aide d'outils familiers et de documents de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Démontrer l'acquisition de connaissances utilitaires de base en mathématiques ou en informatique.	• Brève définition des notions. • Exécution correcte des opérations de base. • Utilisation adéquate de la terminologie.
2. Choisir des outils et des procédés mathématiques ou informatiques en fonction de besoins précis.	• Énumération de multiples possibilités offertes par les outils et les procédés mathématiques ou informatiques. • Analyse de situations concrètes et reconnaissance de la pertinence du recours aux outils ou aux procédés mathématiques ou informatiques. • Choix approprié en fonction des besoins.
3. Utiliser des outils et des procédés mathématiques ou informatiques pour exécuter des tâches et résoudre des problèmes.	• Démarche planifiée et méthodique. • Utilisation correcte des outils et des procédés. • Résultats satisfaisants par rapport au contexte. • Utilisation adéquate de la terminologie propre à un outil ou à un procédé.
4. Interpréter des données quantitatives ou des résultats obtenus à l'aide de procédés ou d'outils mathématiques ou informatiques.	• Interprétation juste en tenant compte du contexte. • Formulation claire et précise de l'interprétation.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Les codes suivants doivent être utilisés pour rattacher des cours à l'objectif 0012 : 105, 201, 204, 420.
 Le code 204 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.
 Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.	• Individuellement. • À partir d'une production artistique désignée. • À l'occasion d'un commentaire écrit d'environ 750 mots.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Percevoir la dynamique de l'imaginaire en art.	• Explication précise d'un procédé de création lié à la construction d'un univers imaginaire.
2. Caractériser des courants artistiques.	• Énumération descriptive des principales caractéristiques de trois courants artistiques de différentes époques, y compris un courant actuel.
3. Commenter un produit artistique.	• Organisation cohérente des observations, y compris l'identification de quatre éléments fondamentaux de forme et de structure du langage utilisé ainsi qu'une proposition justifiée de signification.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 500 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0013, à l'exception du code 502.

Le code 504 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.

Les codes 340, 345, 601, 602, 603 et 604 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Réaliser une production artistique.

Contexte de réalisation

- Individuellement.
- À l'occasion d'un exercice pratique.
- Dans un contexte de création ou d'interprétation.
- À partir des éléments de base du langage et des techniques propres au médium utilisé.

Éléments de la compétence

1. Reconnaître les principaux modes d'expression d'un médium artistique.

Critères de performance

- Identification des particularités : originalité, qualités essentielles, moyens de communication, styles, genres.

2. Utiliser le médium.

- Utilisation personnelle et cohérente des éléments du langage.
- Application adéquate des techniques artistiques.
- Respect des exigences du mode de production.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 500 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0014, à l'exception du code 502.

Le code 504 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.

Les codes 340, 345, 601, 602, 603 et 604 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire.

Contexte de réalisation

- Individuellement ou en équipe.
- En fonction de différents champs de savoir et à partir de documents et de données provenant de diverses disciplines.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Identifier de grandes problématiques contemporaines.

- Exploration de diverses problématiques contemporaines.
- Description des principaux enjeux liés à ces problématiques.
- Formulation claire d'objets d'études liés à ces problématiques.

2. Reconnaître le rôle particulier de plusieurs disciplines dans la compréhension d'une problématique.

- Distinction de certaines des théories utilisées dans l'analyse de la problématique.
- Description claire des concepts et des méthodes utilisés.

3. Démontrer la contribution de plusieurs disciplines dans la compréhension d'une problématique contemporaine.

- Formulation claire des enjeux liés à la problématique.
- Description précise des principaux apports des disciplines.
- Explication pertinente de l'interaction de diverses disciplines.
- Utilisation appropriée du langage et des concepts disciplinaires.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : L'atteinte de l'objectif se prête à un enseignement donné par un ou plusieurs enseignants ou enseignantes.

Le code 365 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 021L afin de préserver le caractère transdisciplinaire des apprentissages visés par la compétence.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire.

Contexte de réalisation

- Individuellement ou en équipe.
- En fonction de différents champs de savoir et à partir de documents et de données provenant de diverses disciplines.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Poser un problème de recherche.

- Justification du choix du problème de recherche.
- Description sommaire des principaux enjeux liés au problème.
- Formulation claire des principales dimensions du problème.
- Utilisation appropriée du langage et des concepts disciplinaires.
- Formulation claire de la question de recherche.

2. Analyser le problème de recherche.

- Description pertinente d'une approche ou d'une méthode de recherche.
- Sélection appropriée des données de la recherche.
- Application adéquate de l'approche ou de la méthode utilisées.
- Utilisation appropriée d'un cadre d'analyse.

3. Proposer des solutions.

- Description claire des principaux apports disciplinaires.
- Explication pertinente de l'interaction de diverses disciplines.
- Justification des solutions proposées.
- Appréciation des forces et des faiblesses des solutions proposées.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : L'atteinte de l'objectif se prête à un enseignement donné par un ou plusieurs enseignants ou enseignantes.

Le code 365 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 021M afin de préserver le caractère transdisciplinaire des apprentissages visés par la compétence.

Renseignements complémentaires

Glossaire relatif aux programmes d'études techniques

Programme d'études

Un programme d'études est un ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Tout programme d'études collégiales comprend une composante de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études, une composante de formation générale qui est propre au programme, une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes du programme et, enfin, une composante de formation spécifique (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 6).

Compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, la compétence est définie comme un pouvoir d'agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches ou des activités de travail et qui se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.) (MEQ, *Élaboration des programmes d'études techniques, Cadre général – Cadre technique*, 2002, p. 15).

Objectif

L'objectif se définit comme une compétence, habileté ou connaissance à acquérir ou à maîtriser (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Chaque objectif est formulé sous la forme d'une compétence et comprend un énoncé de la compétence et des éléments de la compétence. C'est l'atteinte des objectifs et le respect des standards qui assurent l'acquisition ou la maîtrise des compétences propres à l'enseignement collégial.

Énoncé de la compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, l'énoncé de la compétence résulte de l'analyse de profession, des buts généraux de la formation technique et, dans certains cas, d'autres déterminants. Pour la composante de formation générale, il est issu de l'analyse des besoins de formation générale.

Éléments de la compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, les éléments de la compétence se limitent aux précisions nécessaires à sa compréhension et à son acquisition. On y évoque les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence.

Pour la composante de formation générale, les éléments de l'objectif, formulés sous la forme d'une compétence, en précisent les composantes essentielles.

Heures d'enseignement

Unité de compte dans la répartition du temps d'enseignement, c'est-à-dire du temps passé par un étudiant sous la supervision d'un enseignant lors d'un cours théorique, d'un laboratoire ou d'un stage.

Standard

Le standard se définit comme le niveau de performance considéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Il comprend,

pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, un contexte de réalisation et des critères de performance.

Critères de performance

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, les critères de performance définissent les exigences qui permettent de déterminer si l'élève a acquis chaque élément de la compétence et, par voie de conséquence, la compétence elle-même. Les critères de performance sont fondés sur les exigences à l'entrée sur le marché du travail. Chaque élément de la compétence est assorti d'un critère de performance au moins.

Pour la composante de formation générale, les critères de performance définissent les exigences permettant de reconnaître le standard.

Dans les deux composantes, tous les critères doivent être respectés pour que l'objectif soit atteint.

Contexte de réalisation

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, le contexte de réalisation correspond à la situation de mise en œuvre de la compétence, à l'entrée sur le marché du travail. Le contexte ne définit ni la situation d'apprentissage ni la situation d'évaluation.

Activités d'apprentissage

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, il s'agit des cours (laboratoires, ateliers, séminaires, stages ou autres activités pédagogiques) destinés à assurer l'atteinte des objectifs et des standards visés. Les établissements d'enseignement ont l'entière responsabilité de la définition des activités d'apprentissage et de l'aménagement de l'approche programme.

Pour la composante de formation générale, les éléments des activités d'apprentissage dont le ministre peut déterminer l'ensemble ou simplement une partie sont le champ d'études, la ou les disciplines, la pondération, les heures d'enseignement, le nombre d'unités et des précisions jugées essentielles.

Lexique de la composante de la formation spécifique

Le lexique qui suit vise à faciliter la compréhension de certains termes utilisés dans la formulation des objectifs et des standards de la composante de formation spécifique.

Les principales sources d'information utilisées sont l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux et *Le grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française.

Activités de la vie domestique

Ensemble des tâches accomplies chaque jour par une personne et qui concernent sa vie à l'intérieur et autour de son foyer. Activités associées à l'utilisation du téléphone, à la préparation des repas, à la prise de médicaments, à la gestion des finances, au ménage, à l'utilisation des transports, etc.

Activités de la vie quotidienne

Ensemble de gestes accomplis chaque jour par une personne dans le but de prendre soin d'elle-même ou de participer à la vie sociale. Activités associées aux soins personnels : faire sa toilette, s'habiller, s'alimenter, se rendre aux toilettes, se déplacer, etc.

Apprécier

Verbe qui réfère à la fois à l'activité d'appréciation (activités professionnelles que l'on peut exercer) et aux processus cognitifs qui permettent d'obtenir un portrait clinique dans le but de déterminer des soins et des services, de faire des choix, de résoudre des problèmes, etc.

Bientraitance

Concept générique relevant du domaine de l'éthique. La notion de bientraitance inclut, entre autres, le respect du patient dans sa dignité et sa singularité de même qu'une attention portée à ses choix, à ses préférences, à son refus des soins ou des services ainsi qu'à sa sécurité (maltraitance, violence).

En soins préhospitaliers, la bientraitance s'applique à tout patient en situation de vulnérabilité. La bientraitance amène les techniciens ambulanciers paramédicaux à adopter une posture professionnelle où la bienveillance et la vigilance sont primordiales, car ce sont eux qui adaptent leur attitude aux particularités de la personne dite vulnérable, et non l'inverse.

Cadre légal lié à l'exercice

Expression qui désigne l'ensemble des lois, règlements et autres dispositions régissant le secteur préhospitalier au Québec et la profession de technicien ambulancier paramédical.

Clinique

Adjectif qui signifie qu'on est en contexte de soins avec un ou plusieurs patients.

Comportement professionnel

Manière de se comporter, d'agir, de se conduire et de s'exprimer qui implique, entre autres, la ponctualité, le respect hiérarchique et le respect du cadre légal lié à l'exercice de la profession (dont les principes éthiques, la déontologie, les normes, les protocoles).

Le comportement professionnel inclut également le concept de posture professionnelle. Cette dernière se définit comme une expression physique et verbale en adéquation avec les valeurs de la profession, qui évoluent et s'adaptent selon les besoins du marché du travail.

Déterminants de la santé

Regroupement d'un large éventail de facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui peuvent influencer, sans en être la cause directe, des problèmes de santé ou une maladie, l'état de la patiente ou du patient, ses réactions, ses comportements, ses choix, etc.

Les actions, mesures ou autres moyens mis en place par le gouvernement ou par d'autres instances pour contrer les inégalités relevant de ces facteurs sont autant d'outils pour habilitier les techniciens ambulanciers paramédicaux à intervenir avec bientraitance auprès de chaque patiente ou patient dit vulnérable.

Déterminants sociaux de la santé

Ensemble des facteurs sociaux et économiques pouvant influencer la santé d'une population en général, d'une communauté ou d'un groupe.

La connaissance de cette notion, jumelée à celle de la réalité du travail en soins préhospitaliers, prépare les techniciens ambulanciers paramédicaux à mieux comprendre, entre autres, des réalités socioculturelles ou des problèmes sociaux auxquels ils n'ont peut-être jamais été confrontés.

Déterminer

Verbe dont le niveau taxonomique est complexe et qui désigne une activité faisant partie des étapes de l'intervention. Pour en arriver à une détermination des soins ou des services, les techniciens ambulanciers paramédicaux appliquent un ou des processus cognitifs comprenant, entre autres, les étapes d'analyse, de corrélation et d'émission d'une ou de plusieurs hypothèses.

Données probantes²

Données qui appuient une pratique fondée sur une approche conjuguant les données démontrées scientifiquement, les ressources disponibles dans le milieu et l'expérience clinique du professionnel. Ces deux derniers éléments détermineront la mise en application ou non des résultats de la recherche dans la pratique clinique courante.

Dans le programme d'études, la notion de données probantes concerne également les données préalables à l'instauration de la bientraitance, comme celles sur les inégalités, les déterminants de la santé ou les enquêtes.

Données normatives

Données obtenues pour un individu et interprétées par comparaison avec celles qui sont observées sur un ensemble d'autres individus constituant un groupe de référence (étalonnage normatif).

Équipe

Groupe de techniciennes ambulancières paramédicales et de techniciens ambulanciers paramédicaux exécutant une tâche clinique ou opérationnelle. L'équipe peut inclure également les superviseurs, des stagiaires, etc.

Équipement

Ensemble des équipements (y compris le matériel) réutilisables et/ou jetables nécessaires aux interventions préhospitalières.

² Marie-Fabienne Fortin et Johanne Gagnon, *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives*, 3^e éd., Montréal, Chenelière Éducation, 2016, p. 479.

État de santé

État global de la personne d'un point de vue physique, psychologique et social.

Examens d'appréciation additionnelle³

Examens physiques et neurologiques requis à la suite des examens d'appréciation primaire. Leurs résultats permettent de déterminer les soins et le moment où ceux-ci sont prodigués.

Cette expression remplace celles qui sont privilégiées par le milieu comme « examens secondaires » et « examens complémentaires ».

Examens d'appréciation primaire⁴

Examens physiques (méthode de « L'ABCDE ») compris dans l'appréciation primaire. Leurs résultats permettent de déterminer le ou les soins d'urgence et le moment où ceux-ci sont prodigués.

Facteurs de vulnérabilité

Expression qui désigne tant les facteurs de vulnérabilité que les facteurs de risque relatifs aux déterminants de la santé. Les facteurs de vulnérabilité concernent les caractéristiques propres à la patiente ou au patient dit vulnérable comme :

- des problèmes de dépendance et/ou de santé mentale ;
- une réticence ou une résistance à recevoir des soins ;
- des caractéristiques personnelles pouvant prédisposer aux préjugés ;
- une connaissance insuffisante de l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada ;
- le genre, l'âge, etc.

Les facteurs de risque concernent davantage l'environnement de la patiente ou du patient dit vulnérable comme :

- l'isolement social ;
- l'inaccessibilité des ressources ;
- un état de dépendance, etc.

Interagir

Verbe qui désigne les interactions entre le personnel professionnel et une personne ou un groupe. L'interaction inclut des concepts tels que la relation d'aide, la bientraitance, la communication, la relation professionnelle et la prévention de conflits.

Judicieux

Adjectif qui qualifie le résultat d'un bon jugement, raisonnable, sensé. Un critère de performance formulé avec cet adjectif renvoie à un niveau d'exigence élevé.

Juste

Adjectif qui décrit le respect d'exigences relatives à des connaissances, à des références ou à des normes.

Personne dite vulnérable (patiente et patient dits vulnérables)

Expression employée pour désigner tout patient présentant des facteurs de vulnérabilité qui pourraient influencer les interactions et les interventions sans que les techniciens ambulanciers paramédicaux en

³ *Idem.*

⁴ Ne pas confondre avec le processus d'évaluation (voir la définition du verbe *apprécier* ci-dessus).

soient conscients.

Préceptes relatifs à la pratique professionnelle

Expression qui réfère aux règles de conduite de la profession. Les préceptes incluent, entre autres, les notions de déontologie et de principes éthiques.

Déontologie

Ensemble des règles et des normes qui régissent une profession ou une fonction, la conduite de celle et ceux qui l'exercent ainsi que leurs rapports avec leur clientèle ou le public.

Principes éthiques

Les principes éthiques officialisent quelques-unes des valeurs qui doivent guider les décisions et les actions.

Réglementation

Ensemble des lois, règlements, normes, codes de sécurité, etc., à respecter dans le cadre de l'activité visée par la compétence.

Service

Ensemble des services (ou ressources) du réseau de la santé les plus aptes à répondre au besoin de santé physique ou psychosociale de la patiente ou du patient, à l'exclusion de l'offre de services préhospitaliers.

Soin(s)

Action de prodiguer un ou des soins, comme des examens ou des traitements, ou toute autre intervention médicale ou psychologique sur une patiente ou un patient en contexte préhospitalier. Ce terme désigne également l'offre de services préhospitaliers.

Harmonisation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et ceux du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs différents en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation; en particulier, elle fait en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien déterminées et distinctes les unes des autres. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes à d'autres programmes d'études, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents; elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement; enfin, elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

L'harmonisation des programmes d'études permet, notamment, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites communes. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites identiques; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais qu'elles présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites équivalentes.

Les travaux d'harmonisation menés pour le programme *Soins préhospitaliers d'urgence* ont permis de déterminer des compétences communes avec d'autres programmes d'études. Les renseignements relatifs aux travaux effectués et à leurs résultats sont présentés dans le document *Tableaux d'harmonisation, Soins préhospitaliers d'urgence*.

Risques en matière de santé et de sécurité du travail

Cette section approfondit les risques mentionnés dans chaque compétence du programme d'études *Soins préhospitaliers d'urgence*.

Le tableau de la page suivante « Sources et niveaux de risques pour chaque compétence » associe à chaque compétence, les six sources de risques énumérées dans la typologie ci-dessous. Il précise également les niveaux de risques faibles ou élevés. Ces niveaux de risques sont présentés à titre indicatif puisqu'ils varient selon les opérations effectuées et le contexte de réalisation. Ce tableau sert de guide au personnel enseignant pour la planification d'activités d'apprentissage progressives, une organisation pédagogique conforme à la santé et la sécurité du travail.

Typologie des risques en santé et sécurité du travail avec la liste des dangers ou des situations à risque :

- Risques chimiques ou dangers d'ordre chimique :
 - Formes (solide, liquide, aérosol, gaz, etc.) et exposition (Inhalation, absorption cutanée, ingestion, etc.).
- Risques physiques ou dangers d'ordre physique :
 - Risques électriques;
 - Risques thermiques;
 - Bruits;
 - Vibration;
 - Autres risques physiques.
- Risques biologiques ou dangers d'ordre biologique :
 - Formes (poussières, brume, fluide, etc.) et exposition (inhalation, absorption cutanée, ingestion, coupure, etc.).
- Risques ergonomiques ou dangers d'ordre ergonomique :
 - Postures contraignantes;
 - Efforts excessifs;
 - Mouvements répétitifs.
- Risques liés à la sécurité ou danger pour la sécurité :
 - Risques liés aux phénomènes mécaniques généraux;
 - Risques liés aux pièces, outils ou véhicules en mouvement;
 - Risques de chutes (travailleurs et objets);
 - Risques liés aux espaces clos;
 - Risques d'incendie ou d'explosion;
 - Violence au travail.
- Risques psychosociaux ou dangers d'ordre psychosocial :
 - Facteurs liés à la nature du travail;
 - Facteurs liés à l'organisation du travail
 - Facteurs sociaux.

TABLEAU : SOURCES ET NIVEAUX DE RISQUES POUR CHAQUE COMPÉTENCE

NUMÉRO DE LA COMPÉTENCE	Soins préhospitaliers d'urgence (181.A1)	Sources de risques					
		Risques chimiques ou dangers d'ordre chimique	Risques physiques ou dangers d'ordre physique	Risques biologiques ou dangers d'ordre biologique	Risques ergonomiques ou dangers d'ordre ergonomique	Risques psychosociaux ou dangers d'ordre psychosocial	Risques liés à la sécurité ou dangers pour la sécurité
	ÉNONCÉ DE LA COMPÉTENCE	1	2	3	4	5	6
1	Analyser la fonction de travail.						
2	Développer une vision intégrée du corps humain et de son fonctionnement.						
3	Effectuer des déplacements de patients.				●		
4	Instaurer la bientraitance.						
5	Interagir avec la personne et/ou ses proches.						○
6	Prévenir la propagation de désordres immunologiques ou d'infections.			●			
7	Effectuer des examens cliniques.			●		●	
8	Déterminer les soins.			●		●	
9	Interagir avec ses collègues et/ou d'autres professionnels.						
10	Établir des liens entre la pharmacologie ou la consommation de drogues et des situations cliniques.						
11	Intervenir auprès de personnes ayant besoin de soins de réanimation.			●	●	●	
12	Intervenir auprès de personnes en situation traumatique.	○	○	●	●	●	○
13	Intervenir auprès de personnes ayant besoin de soins médicaux.			●	●	●	
14	Préserver son intégrité psychologique et physique.					○	
15	Intervenir auprès de personnes manifestant divers problèmes de comportement.						●
16	Assurer le transport des personnes et la conformité de l'équipement.			○			○
17	Intervenir lors de situations particulières ou lors d'incidents ou d'accidents causant de multiples victimes.	○				○	○

Niveaux de risques

Les niveaux de risques sont notés en fonction de l'importance (fréquence, durée et intensité) de la présence du risque et non selon la gravité des effets sur la santé et la sécurité des personnes.

Risque faible : ○

Risque élevé : ●

